



Rapport Annuel 2025

Île Doctor's, Miramichi (Nouveau-Brunswick), Canada
Brittany Crossman

Table des matières

Faits saillants pour 2025	3
Lettre d'accompagnement	5
Vision, mission, rôle	6
Recycle NB en bref	6
Message du président	7
Défis et possibilités	9
Programmes d'intendance environnementale	10
Programme d'intendance des pneus	11
Programme d'écologisation de la peinture	13
Programme de récupération de l'huile et du glycol	16
Programme d'écologisation des produits électroniques	19
Programme de recyclage des emballages et des produits de papier	21
Programme d'écologisation des produits pharmaceutiques et des objets médicaux pointus ou tranchants	25
Programme de récupération des récipients à boisson	28
Éducation et sensibilisation du public	32
Gouvernance de la Commission	35
Comités	38
Rapport du plan d'affaires 2025 de Recycle NB	44
États financiers vérifiés	49

Faits saillants pour 2025



389 millions

de récipients à boisson
usagés récupérés



**1,3
million**

de pneus collectés



**20 512
tonnes**

d'emballages et de produits
de papier collectés



292 804 litres

de peinture collectés



Contribuer à garder le Nouveau-Brunswick propre



4,1 millions + 253 241

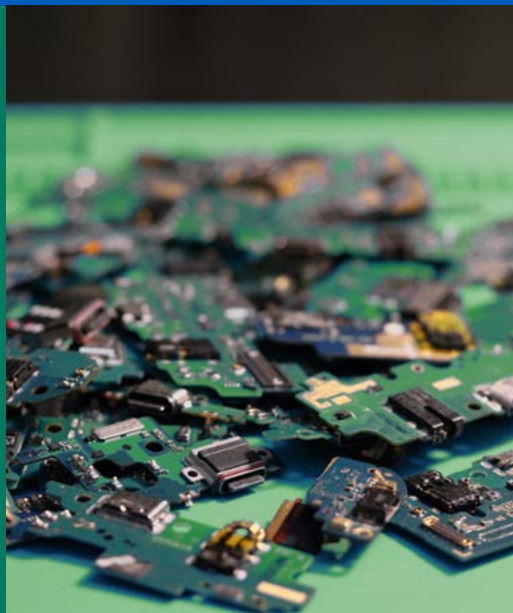
de litres d'huile

litres de glycol collectés



969

tonnes métriques
d'appareils
électroniques
collectés



14 735

kilogrammes
de déchets
médicaux et,

22 122

kilogrammes
d'objets médicaux
pointus ou tranchants
collectés



**Approbation des
plans d'écologisation
pour les piles et les
ampoules**





Lettre d'accompagnement

L'HONORABLE GILLES LEPAGE

Ministre de l'Environnement
et du Changement climatique
Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
Fredericton, Nouveau-Brunswick

Monsieur le Ministre,

Au nom de la Commission et du personnel, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de 2025 de Recycle NB. Le rapport est présenté en vertu du *Règlement sur les matières désignées 2024-37 de la Loi sur l'assainissement de l'environnement*.



RICHARD GAUDET

Président
Recycle NB



VISION

Veiller à la gestion durable et respectueuse de l'environnement de tous les déchets au Nouveau-Brunswick.

MISSION

Gérer les programmes de réduction des déchets pour les matières désignées et exercer une intendance environnementale au Nouveau-Brunswick.

RÔLE

Faire en sorte que les matières désignées par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique soient gérées de manière à préserver un environnement propre et sain.



RECYCLE NB EN BREF

Recycle NB est un organisme unique, de portée provinciale, qui œuvre avec des partenaires de l'industrie afin de vous faciliter la tâche de recycler leurs produits. Nous voulons réduire la quantité de déchets et de sous-produits toxiques et veiller à ce que les matières utiles soient réutilisées. Nous voulons faire en sorte que vous, vos enfants et vos petits-enfants soyez assurés d'un environnement durable pour des générations à venir.



Message du président



DES RÉSULTATS EN HAUSSE GRÂCE AUX PROGRAMMES DE RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2025 de Recycle NB, qui met en avant les progrès réalisés au Nouveau-Brunswick au cours des dernières années en matière de gestion des matières et de valorisation des ressources.

Au cours des cinq dernières années, cinq nouveaux programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) ont été ajoutés à notre mandat, portant leur nombre total à huit. Ces programmes, ainsi que le Programme d'intendance des pneus, permettent chaque année de détourner des milliers de tonnes de matières de nos décharges, ce qui maintient des ressources précieuses en circulation et les soustrait au flux des déchets. En tant qu'organisme de surveillance de ces programmes, nous sommes fiers de ces progrès, et notre collaboration continue avec les organismes de responsabilité des producteurs (ORP) a joué un rôle déterminant pour soutenir la mise en œuvre efficace des programmes, garantir le respect de la réglementation et faire progresser notre engagement commun en faveur de la gestion responsable de l'environnement.

En 2025, Recycle NB s'est attachée à collaborer avec les organismes de responsabilité des producteurs (ORP) pour élaborer de nouveaux plans d'écologisation visant à se conformer au *Règlement de 2024-37 sur les matières désignées*, modernisé par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux en 2024. Nous avons mis l'accent sur l'accessibilité, la promotion et la sensibilisation, ainsi que sur la définition d'objectifs de détournement réalisables, afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Je suis heureux d'annoncer que tous les plans ont été approuvés par la Commission avant la fin du mois de décembre, ce qui garantit leur mise en œuvre en 2026.

Bon nombre de nos programmes ont franchi des étapes importantes en 2025. Le programme de récupération des récipients à boisson, qui a connu en 2025 sa première année complète de fonctionnement en tant que programme de responsabilité élargie des producteurs (REP), reste une réussite majeure, ayant dépassé les objectifs de collecte dans toutes les catégories de matières. Des progrès majeurs ont également été réalisés dans le cadre du programme de recyclage des emballages et du papier, notamment grâce à l'extension des services de collecte sélective en bordure de rue à toutes les municipalités du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'aux communautés des Premières Nations, aux résidences collectives et aux écoles. Ces changements nous rapprochent de la mise en place d'un système de recyclage à l'échelle de la province, plus accessible, plus efficace et plus durable.

Enfin, le programme d'intendance des pneus continue d'afficher de bons résultats, avec plus d'un million de pneus collectés et recyclés en nouveaux produits en 2025. À l'avenir, nous continuerons à soutenir le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux afin de faire évoluer le programme d'intendance des pneus vers le modèle de responsabilité élargie des producteurs (REP).



REMERCIEMENTS

L'année 2025 a marqué un tournant pour notre Commission. L'ancien président Erik Matchett, de Charters Settlement, et Emil Olsen, de Quispamsis, ont achevé leur mandat de six ans, tandis qu'Anne Bard-Lavigne, de Beresford, a terminé son mandat de trois ans. Tous trois ont joué un rôle déterminant dans les progrès réalisés au cours des cinq dernières années dans les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) au Nouveau-Brunswick, et nous leur sommes sincèrement reconnaissants pour leur précieuse contribution.

Nous avons également accueilli trois administrateurs en 2025, dont deux étaient nouveaux à ce poste et un faisait son retour après une interruption de trois ans. Sofiya Chuyanova et Bénédicte Donval, toutes deux de Miramichi, sont des nouvelles venues qui apportent une énergie nouvelle et un regard neuf, tandis qu'Alain Guitard, de Nigadoo, fait son retour à la Commission et apporte une riche expérience en matière de gouvernance. Je vous souhaite à tous un chaleureux accueil, et nous nous réjouissons de travailler avec vous dans les années à venir.

Enfin, je tiens à saluer le travail acharné et l'engagement du personnel de Recycle NB. Votre professionnalisme et votre engagement envers l'excellence garantissent que Recycle NB demeure un chef de file dans le domaine de la gestion des déchets. Aux habitants du Nouveau-Brunswick, merci encore une fois pour vos efforts en matière de recyclage ou de retour des matières désignées. Votre engagement continu en faveur d'un avenir plus durable pour notre magnifique province est pour nous une source d'inspiration.



RICHARD GAUDET

Président
Recycle NB



Défis et possibilités

L'AVENIR S'ANNONCE PROMETTEUR POUR LES PROGRAMMES DE RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

Les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) jouent un rôle clé dans la transition vers une économie circulaire. Ils obligent les producteurs à assumer la gestion de leurs produits après leur utilisation par les consommateurs. Ils incitent également l'industrie à concevoir des produits générant moins de déchets, favorisent la valorisation des ressources précieuses et encouragent la réutilisation des matières dans la mesure du possible. De plus en plus, nous constatons que l'industrie relève ces défis.

Le Nouveau-Brunswick continue d'être reconnu comme un chef de file en matière de REP. Parmi les provinces de l'Atlantique, nos programmes sont reconnus pour leur innovation et leur rigueur, ce qui incite les producteurs à atteindre des objectifs ambitieux en matière de valorisation et de recyclage. Nous plaçons également en faveur de l'adoption de cadres de REP dans d'autres juridictions et partageons notre expertise pour soutenir ces programmes à travers le pays.

À l'avenir, des possibilités prometteuses s'offriront aux programmes de REP au Nouveau-Brunswick. Circular Materials, l'organisme de responsabilité des producteurs (ORP) chargé de gérer le programme des emballages et du papier, s'efforce d'adopter une liste harmonisée des matières recyclables acceptées dans toutes les collectivités, afin de rendre le recyclage plus facile et plus pratique pour les résidents. La liste des matières acceptées dans le cadre du recyclage en bordure de rue devrait également s'étendre pour inclure les sacs en plastique souples (sacs à fruits et légumes, sachets de chips, film alimentaire, etc.) et, éventuellement, les emballages en polystyrène. Cette évolution est rendue possible grâce à une nouvelle

installation de tri des matières à la fine pointe de la technologie, actuellement en construction à Halifax, en Nouvelle-Écosse, qui permettra de trier facilement les matières et de les préparer pour différents marchés. L'ouverture de cette nouvelle installation de tri est prévue pour 2027.

Le programme d'intendance des pneus devrait également passer au système de responsabilité élargie des producteurs (REP) au cours de l'année prochaine, et des discussions sont déjà en cours concernant la mise en place de programmes REP pour d'autres types de matières, notamment les déchets ménagers dangereux et les cigarettes électroniques. Bien que cette orientation soit encourageante, la transition vers une économie circulaire à part entière ne se fera pas du jour au lendemain. De nombreux défis subsistent. Un certain nombre de produits actuellement sur le marché restent difficiles ou coûteux à recycler, et les marchés mondiaux du recyclage continuent d'évoluer, ce qui oblige l'industrie à s'adapter. Pour garantir le succès de cette démarche, nous devons continuer à investir dans les infrastructures, la technologie et la sensibilisation du public. Nous avons également besoin de réglementations provinciales et fédérales solides, ainsi que de programmes de REP bien conçus.

Il est toutefois tout aussi important de veiller à ce que ces programmes soient simples et pratiques pour les résidents, car vous jouez un rôle essentiel dans leur réussite. Comme toujours, nous vous sommes reconnaissants de votre participation et, ensemble, nous pouvons être fiers des progrès accomplis pour bâtir un avenir plus durable avec une économie circulaire améliorée.





Programmes d'intendance environnementale



Programme d'intendance des pneus



PERSPECTIVE HISTORIQUE

Recycle NB a été établi en 2008 en vertu du *Règlement sur les matières désignées de la Loi sur l'assainissement de l'environnement* afin de superviser et de gérer le programme d'intendance des pneus de la province. Grâce à ce programme, les consommateurs du Nouveau-Brunswick peuvent retourner leurs pneus usés en les déposant auprès de n'importe quel détaillant de pneus de la province.

Les pneus sont collectés et traités par la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (TRACC), sise à Minto. La TRACC transforme 100 % de ses pneus en nouveaux produits à base de caoutchouc, par exemple des tapis de sol pour le bétail.

FAITS SAILLANTS DU PROGRAMME

Au cours de l'année écoulée, la TRACC a renforcé ses activités de recyclage des pneus grâce à la modernisation de sa chaîne de production de caoutchouc broyé et de poudrette, ainsi qu'à des investissements dans des technologies de nettoyage de l'acier. Ces améliorations garantissent la récupération totale des composants des pneus tout en quadruplant la capacité de traitement.

Ces modernisations interviennent alors que les volumes de pneus provenant de l'ensemble du Nouveau-Brunswick continuent d'augmenter. Pour faire face à cette hausse des collectes, la TRACC a agrandi sa flotte en y ajoutant un camion et une remorque de chargement, et poursuit sa collaboration avec ses partenaires de collecte dans toute la province.

Cette capacité de traitement accrue a permis à la TRACC de répondre à la demande croissante de son fidèle client, Promat. L'augmentation des commandes de tapis pour le bétail a encore renforcé le partenariat de longue date entre les deux organisations.

VENTES DE PNEUS

Le programme d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick est autosuffisant. Les consommateurs paient un droit de recyclage à l'achat de pneus neufs de même que pour les pneus usagés d'une voiture importée au Nouveau-Brunswick. Les détaillants remettent ces écofraîs à Recycle NB, qui, à son tour, finance les activités de collecte, de transport et de recyclage des pneus hors d'usage. Le Nouveau-Brunswick compte environ 700 détaillants de pneus.

Pneus vendus (en équivalents de pneu de passager – EPP) :
1 528 835 en 2025 (1 477 698 EPP en 2024)

Cueillette des pneus

Recycle NB surveille attentivement la collecte de pneus au Nouveau-Brunswick afin de s'assurer d'atteindre un taux de récupération de 100 %.

Pneus recueillis (en équivalents de pneu de passager – EPP) :
1 303 188 en 2025 (1 479 127 EPP en 2024)

***Taux de récupération des pneus : 85,2 %
(100,1 % en 2024)**





SYSTÈME DE TRAITEMENT DES PNEUS

Recycle NB a conclu avec succès un contrat avec la TRACC pour la collecte et le traitement de tous les pneus du Nouveau-Brunswick, à compter du 1er mars 2025. La TRACC est chargée de collecter tous les pneus usagés dans les points de dépôt répartis dans toute la province, puis de les transporter à l'usine de traitement de Minto, où ils sont broyés. Les pneus broyés sont ensuite réduits en « poudrette de caoutchouc » et, une fois les fils d'acier retirés, servent à fabriquer de nouveaux produits, tels que des tapis pour le bétail.

CONFORMITÉ

Recycle NB est chargée de veiller à ce que le Programme d'intendance des pneus réponde aux besoins des détaillants et des consommateurs. En 2025, nous avons effectué 39 vérifications auprès de détaillants choisis au hasard. Vingt-six ont été jugés conformes, six ont obtenu la conformité après une seconde vérification et après avoir effectué les versements requis, tandis que six s'efforcent de se conformer à la réglementation et qu'un demeure non conforme.

En tant que membre de l'Association canadienne des agences de recyclage des pneus (l'ACARP), Recycle NB collabore avec d'autres provinces sur les meilleures pratiques afin de s'assurer que notre programme d'intendance des pneus soit aussi efficace que possible.

Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (TRACC)
Minto, New Brunswick
Denis Duquette



Programme d'écologisation de la peinture



PERSPECTIVE HISTORIQUE

Le *Règlement sur les matières désignées de la Loi sur l'assainissement de l'environnement* est entré en vigueur le 1er mai 2008, établissant ainsi le tout premier programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) du Nouveau-Brunswick. Recycle NB est l'organisme chargé de surveiller le programme, lancé en 2009.

L'Association canadienne pour la gestion responsable des produits (AGRP) est l'organisme de responsabilité des producteurs (ORP) chargé de représenter les propriétaires de marques au Nouveau-Brunswick. Elle a la responsabilité de mettre en œuvre un plan d'écologisation pour la collecte et la gestion de tous les produits réglementés dans le cadre du programme d'écologisation de la peinture, en vertu du *Règlement sur les matières désignées*.

RÉALISATIONS EN 2025

En 2025, l'AGRP a continué à promouvoir le programme de recyclage de la peinture du Nouveau-Brunswick par le biais d'une campagne publicitaire bilingue diffusée sur plusieurs canaux. La campagne combinait la publicité numérique, les réseaux sociaux, les plateformes de diffusion en continu et les médias audiovisuels afin d'orienter les résidents vers les informations relatives au programme et vers l'outil en ligne de localisation des points de recyclage. Les canaux publicitaires comprenaient notamment Google Search, Google Display, Facebook, Instagram, TikTok, Pinterest, Reddit, Spotify, Amazon Prime et la chaîne de télévision de Radio-Canada.

La campagne numérique a généré environ 8,8 millions d'impressions, 187 052 clics, plus de 1,7 million de visionnements de vidéos, et 26 934 conversions. Amazon Prime a été utilisé pour diffuser des publicités vidéo de 15 secondes auprès des utilisateurs de services de diffusion en continu, ce qui a permis d'accroître la visibilité auprès d'un public potentiellement moins réceptif aux canaux traditionnels.

Les sites web bilingues de l'AGRP, productcare.org et agrp.ca, ont enregistré 187 010 sessions provenant du Nouveau-Brunswick en 2025, avec 80 907 utilisateurs uniques ayant consulté leur contenu. Environ 17,8 % des visites provenant du Nouveau-Brunswick portaient sur le site en français.

La notoriété du programme auprès du public reste forte. Le dernier sondage indépendant sur la connaissance des consommateurs, réalisé en 2024, a révélé que 85 % des répondants du Nouveau-Brunswick ayant acheté de la peinture savaient qu'elle pouvait être recyclée dans la province. La prochaine édition de ce sondage sur la connaissance des consommateurs devrait avoir lieu à l'automne 2026.

VENTES DE PEINTURE

En 2025, l'AGRP a rapporté qu'environ 4 900 927 litres de produits de peinture acceptés par le programme ont été vendus.

MATIÈRES COLLECTÉES

Au 31 décembre 2025, le Nouveau-Brunswick disposait de 64 points de collecte acceptant les restes de peinture,



leurs contenants, les teintures, vernis et aérosols pour le recyclage. Les points de collecte peuvent être des détaillants, des commissions de services régionaux et des centres de remboursement (bouteilles consignées). En tout en 2025, 292 804 litres de produits de peinture ont été recueillis.

GESTION DES MATIÈRES

En 2025, un total de 289 513 litres de produits de peinture a été traité par le programme. Le volume de peinture résiduelle traitée pour l'année, ainsi que les méthodes de gestion sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Méthode	Volume (Litres)	Pourcentage
Réutilisation (par le programme d'échange de peinture)	2 418	0,8%
Recyclage	206 663	71,4%
Récupération d'énergie	38 407	13,3%
Enfouissement	42 025	14,5%
Incinération	0	0%
Total	289 513	100%

COLLECTE ET TRAITEMENT DES CONTENANTS EN MÉTAL ET DE PLASTIQUE

Le tableau ci-dessous montre la quantité de contenants en métal et en plastique que l'AGRP a recueillis et recyclés durant l'année, ainsi que la quantité qui sera traitée l'an prochain (reportée). Tous les types de contenants traités, soit 119,4 tonnes, ont été recyclés.

Type de contenant	Reportés de 2024 (tonnes)	Recueillis (tonnes)	Traités (tonnes)	Reportés (tonnes)
Métal	0	76,9	76,9	0
Plastique – PEHD 2	1,9	5,3	5,6	1,7
Plastique – polypropylène	12,6	40,4	36,9	16,1
Total (en tonnes)	14,5	122,7	119,4	17,8





CONFORMITÉ

Deux propriétaires de marques, dans le cadre du programme d'écologisation de la peinture, ont été jugés non conformes au *Règlement sur les matières désignées* en 2025. Un dossier a été classé après que le propriétaire de la marque a cessé de vendre ses produits au Nouveau-Brunswick, tandis qu'un autre dossier reste ouvert et a été transmis au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL) en vue de mesures coercitives. Remarque : il s'agit du même dossier concernant le propriétaire de la marque qui avait déjà été transmis au MEGL dans le cadre du programme sur les appareils électroniques.



Programme de récupération de l'huile et du glycol



PERSPECTIVE HISTORIQUE

En 2012, le gouvernement provincial modifiait le *Règlement sur les matières désignées de la Loi sur l'assainissement de l'environnement* afin d'y inclure l'huile, les contenants d'huile, les filtres à huile, le glycol et les contenants de glycol. Recycle NB est l'organisme chargé de superviser le Programme de responsabilité élargie des producteurs, lancé en 2014.

La Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique (UOMA Atlantique) est l'organisme de responsabilité des producteurs (ORP) désigné pour agir au nom des propriétaires de marques au Nouveau-Brunswick. UOMA a la responsabilité de mettre en œuvre un plan d'écologisation pour la collecte et la gestion des produits désignés dans le cadre du programme de récupération de l'huile et du glycol en vertu du *Règlement sur les matières désignées*.

RÉALISATIONS EN 2025

La Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique (UOMA Atlantique) a affiché d'excellents résultats par rapport à ses objectifs de taux de récupération fixés pour 2025.

Plus de 4 millions de litres d'huile usagée, plus d'un million de filtres à huile usagés et plus de 370 000 kilogrammes de contenants d'huile et de glycol ont été récupérés en vue de leur recyclage au Nouveau-Brunswick, dépassant ainsi l'objectif de 75 % fixé pour le taux de récupération de ces produits. De plus, les taux de récupération du glycol et des contenants de glycol ont été améliorés.

Plus de 90 % des huiles usagées et des produits à base de glycol proviennent des activités industrielles, commerciales et institutionnelles (ICI). En 2025, plus de 2 400 producteurs ICI ont bénéficié de services de collecte gratuits. Les ménages et les bricoleurs qui produisent de petites quantités d'huiles usagées et de produits à base de glycol destinés au recyclage ont pu profiter de 170 points de dépôt répartis dans toute la province.

En 2025, UOMA Atlantique a continué d'investir dans la sensibilisation à l'obligation de recycler les huiles usagées et les produits à base de glycol au Nouveau-Brunswick. UOMA Atlantique a mené des campagnes de sensibilisation à la télévision et en ligne au printemps et à l'automne, à l'occasion des saisons de changement de pneus et d'huile, et a lancé une campagne de recherche en continu (always-on). Le site web d'UOMA Atlantique – Nouveau-Brunswick a enregistré plus de 57 000 visiteurs, dont plus de 4 000 ont utilisé la fonctionnalité « Trouver un point de dépôt » ou « Trouver un récupérateur ». UOMA Atlantique a également établi un contact direct avec les résidents et les entreprises lors de salons grand public et commerciaux, ainsi qu'avec des organisations communautaires par le biais de séances d'information et de présentations.

Afin de s'assurer que les municipalités et les installations de traitement des déchets disposent des équipements adéquats pour collecter et stocker en toute sécurité les huiles usagées et les produits à base de glycol en vue de leur recyclage, UOMA Atlantique a livré, en 2025, trois conteneurs maritimes spécialement conçus à cet effet aux Commissions de services régionaux (CSR)



du Nouveau-Brunswick et a entamé des discussions avec huit autres CSR. En 2025, UOMA Atlantique a mis à jour son enquête de sensibilisation auprès du grand public et des entreprises. Les résultats de cette enquête indiquent que le niveau de sensibilisation des entreprises (principaux producteurs d’huiles usagées et de produits à base de glycol) est resté élevé, à 96 %, et que celui du grand public est resté solide, à 60 %. De plus, en 2025, UOMA Atlantique a mené sa première enquête auprès des points de collecte agréés par celle-ci afin d’évaluer la satisfaction à l’égard du programme et le niveau d’utilisation. Les informations recueillies serviront de base aux plans de maintien et de recrutement de nouveaux points de collecte.

VENTES D’HUILE ET DE GLYCOL

UOMA Atlantique a rapporté qu’en 2025, un total de 15 054 428 litres d’huile et 1 929 048 litres de glycol ont été vendus au Nouveau-Brunswick, ainsi que 393 787 filtres à huile (kilogrammes), 504 173 kilogrammes de contenants d’huile et 65 251 kilogrammes de contenants de glycol.

COLLECTE D’HUILE ET DE GLYCOL

UOMA Atlantique a rapporté qu’en 2025, un total de 4 123 851 litres d’huile usagée a été collecté et acheminé vers des installations de recyclage. Cela représente un taux de récupération de 94 % en 2025, dépassant la cible fixée pour le programme, qui est de 75 %.

En 2025, UOMA Atlantique a recueilli 253 241 litres de glycol, soit un taux de récupération de 62,9 %. Il s’agit d’une nette amélioration par rapport aux années précédentes, mais ce résultat demeure inférieur à l’objectif de 75 % fixé pour le programme.

UOMA Atlantique a recueilli 302 128 kilogrammes de filtres à huile en 2025, soit un taux de récupération de 81,5 %. Ce taux dépasse l’objectif du programme, fixé à 75 %. Au total, 371 723 kilogrammes de contenants d’huile ont été recueillis, soit un taux de récupération de 77,1 %. Ce taux dépasse l’objectif de 75 % fixé par le programme. Enfin, UOMA Atlantique a récupéré 16 747 kilogrammes de contenants de glycol en 2025, soit un taux de récupération de 25,7 %. Ce résultat est inférieur à l’objectif du programme, fixé à 75 %.

VENTES ET COLLECTE DES CINQ PRODUITS EN 2025

Matière	Ventes/ distribution	Récupérable	Collecté	Géré autrement	Pourcentage	Cible fixée
Huile (litres)	15 054 428	10 417 664	4 123 851	5 672 418	94,0%	75%
Glycol (litres)	1 929 048	828 526	253 241	267 640	62,9 %	75%
Filtres à huile (kilogrammes)	393 787	393 787	302 128	18 822	81,5 %	75%
Contenants d’huile (kilogrammes)	504 173	482 104	371 723	0	77,1 %	75%
Contenants de glycol (kilogrammes)	65 251	65 251	16 747	0	25,7 %	75%



GESTION DES MATIÈRES

Au total, 4 123 851 litres d'huile et 253 241 litres de glycol ont été traités en 2025. Au total, 272 102 kilogrammes de filtres à huile ont été pris en charge, ainsi que 344 735 kilogrammes de contenants d'huile et 15 531 kilogrammes de contenants de glycol.

Près de 60 % de l'huile usagée pouvant être récupérée au Nouveau-Brunswick a été brûlée dans des chaudières en remplacement d'un autre combustible (récupération d'énergie). Plus de 50 % du glycol usagé a été retrouvé mélangé à de l'huile usagée au niveau du générateur et a finalement été utilisé pour la récupération d'énergie.

Le tableau suivant présente la répartition du traitement des matières désignées en 2025, en tenant compte des matières stockées et en transit.

Matière désignée	Réutilisée	Recyclée	Compostée	Récupération d'énergie	Gérée autrement	Traitée *	Stockée	Éliminée
Huile (litres)	0	4 123 851	0	5 672 418	0	9 796 269	0	0
Filtres (kilogrammes)	0	272 102	0	0	18 822	290 924	30 026	0
Contenants d'huile (kilogrammes)**	0	344 735	0	0	0	344 735	26 988	0
Glycol (litres)	0	253 241	0	267 640	0	520 881	0	0
Contenants de glycol (kilogrammes)	0	15 531	0	0	0	15 531	1 216	0

* Les matériaux traités correspondent au total des matériaux réutilisés, recyclés, compostés et dont on a récupéré l'énergie au cours de l'année de référence; ils n'incluent pas les matériaux stockés ni en transit à la fin de l'année.

** On estime que 5 % des contenants d'huile vendus sont réutilisés; ces quantités sont donc déduites des quantités disponibles pour la collecte.

CONFORMITÉ

En 2025, UOMA Atlantique a continué de mettre en œuvre les stratégies décrites dans son plan d'action afin de respecter ses exigences en vertu du *Règlement sur les matières désignées*. Recycle NB continuera de surveiller les progrès et le rendement de ce programme et s'engage à veiller à ce que les produits visés soient gérés de manière à garantir un environnement propre et sain.



Programme d'écologisation des produits électroniques



PERSPECTIVE HISTORIQUE

En 2015, le gouvernement provincial modifiait le *Règlement sur les matières désignées de la Loi sur l'assainissement de l'environnement* afin d'y inclure le recyclage des produits électroniques. Recycle NB agit en tant qu'organisme qui supervise le programme de responsabilité élargie des producteurs, lancé en 2017.

L'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) est l'organisme de responsabilité des producteurs (ORP) mandaté pour représenter les propriétaires de marques au Nouveau-Brunswick. Il a le mandat de mettre en œuvre un plan d'écologisation pour la récupération et la gestion de tous les produits visés par le *Règlement sur les matières désignées* dans le cadre du programme d'écologisation des produits électroniques.

RÉALISATIONS EN 2025

La sensibilisation au recyclage des appareils électroniques au Nouveau-Brunswick continue de progresser. En 2025, on estimait à 83 % la proportion de Néo-Brunswickois qui savaient qu'un programme de recyclage existait pour la gestion des appareils électroniques en fin de vie, soit une augmentation de 4 points de pourcentage par rapport à 2024. Cela témoigne du succès continu des efforts de marketing et de communication de l'ARPE.

En 2025, l'ARPE a poursuivi son partenariat avec The Gaia Project, une organisation qui propose des programmes éducatifs et des opportunités d'apprentissage par l'expérience aux jeunes afin de leur donner les moyens d'agir concrètement contre le changement climatique.

L'ARPE a parrainé le programme « Trash Tracker » de GAIA, qui incite les élèves à collecter, mesurer et trouver des moyens de réduire les déchets scolaires. Plus de 2 160 élèves issus de 43 établissements scolaires du Nouveau-Brunswick ont participé à ce programme.

L'ARPE a également connu un succès et une croissance continus grâce à son programme « Réserver mon ramassage », qui propose des services de collecte pour les secteurs industriel, commercial et institutionnel. En 2025, elle a fourni ses services à plus de 40 entreprises, établissements d'enseignement et administrations publiques du Nouveau-Brunswick en assurant gratuitement l'enlèvement et le recyclage de leurs appareils électroniques en fin de vie.

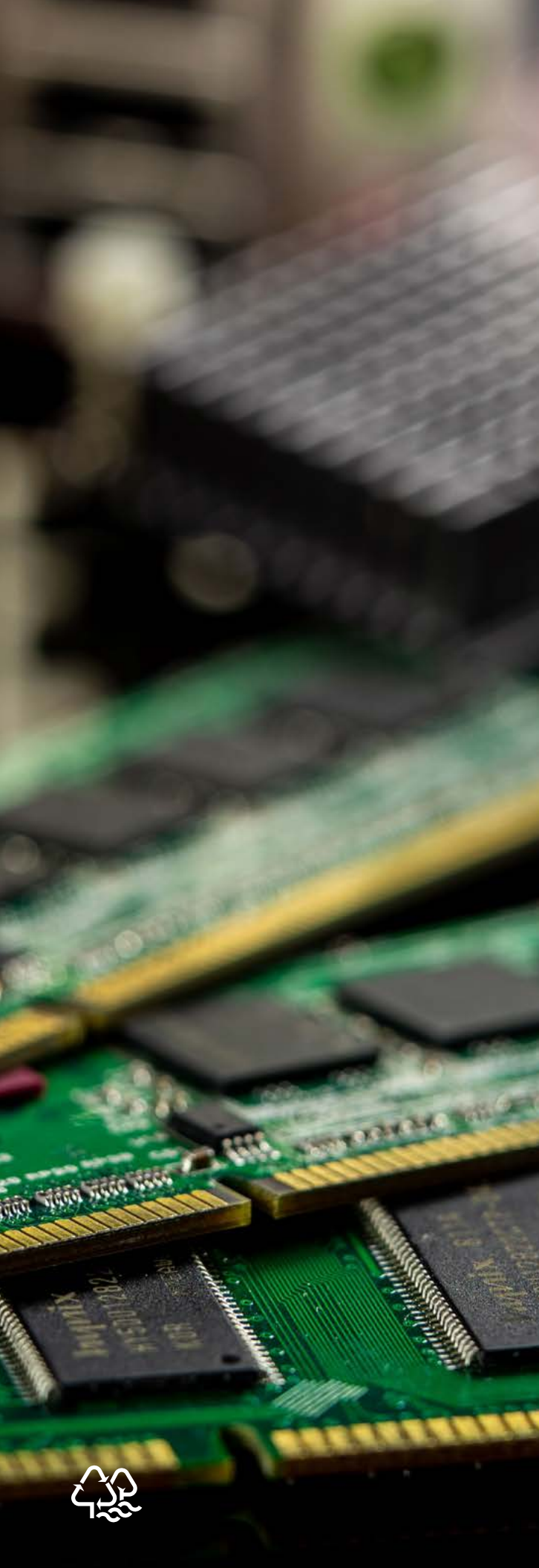
MATÉRIEL VENDU

En 2025, l'ARPE a signalé la vente de 1 242 598 produits électroniques au Nouveau-Brunswick. Cela comprenait les téléviseurs, les systèmes audiovisuels ménagers, les ordinateurs personnels et portables, les imprimantes et les téléphones cellulaires.

MATIÈRES RECUEILLIES

En 2025, l'ARPE a recueilli un total de 969 tonnes métriques de produits électroniques au Nouveau-Brunswick, soit une augmentation de 0,73 % par rapport à 2024.





GESTION DES MATIÈRES

Le Plan d'écologisation des produits électroniques permet de recycler, en toute sécurité et en toute sûreté, toutes les matières recueillies. Le poids total de produits électroniques désuets traités en 2025 était de 969 tonnes métriques. Voici un portrait de la gestion des produits recueillis en 2025 :

- Matières récupérées – 92,33 %
- Énergie récupérée – 2,20 %
- Décharge – 5,47 %
- Total – 100%

CONFORMITÉ

En 2025, 41 propriétaires de marques ont été jugés non conformes au *Règlement sur les matières désignées* dans le cadre du programme de récupération de produits électroniques. Trente-huit dossiers ont été résolus, les propriétaires de marques s'étant mis en conformité, et un dossier a été classé après qu'il a été établi que le propriétaire de la marque n'était pas tenu de se conformer. Un dossier, qui concerne également la peinture, reste en cours et a été transmis au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux en vue d'une mesure coercitive. À la fin de l'année, un dossier restait en suspens, le propriétaire de la marque s'efforçant de se mettre en conformité.

En 2024, l'ARPE devait mettre en œuvre des stratégies décrites dans un plan d'action afin de remplir ses obligations en vertu du *Règlement sur les matières désignées*. Recycle NB continuera de surveiller les progrès et le rendement de ce programme et s'engage à veiller à ce que les produits électroniques soient gérés de manière à garantir un environnement propre et sain.



Programme de recyclage des emballages et des produits de papier



PERSPECTIVE HISTORIQUE

En 2021, le gouvernement provincial modifiait le *Règlement sur les matières désignées de la Loi sur l'assainissement de l'environnement* afin d'y inclure les emballages et les produits de papier. Recycle NB est l'organisme chargé de superviser le Programme de responsabilité élargie des producteurs (REP), lancé en 2023.

Circular Materials est l'organisme de responsabilité des producteurs (ORP) désigné pour agir au nom des propriétaires de marques au Nouveau-Brunswick. Circular Materials Atlantique a la responsabilité de mettre en œuvre un plan d'écologisation pour la collecte et la gestion de tous les produits désignés dans le cadre du programme de recyclage des emballages et des produits de papier, en vertu du *Règlement sur les matières désignées*.

RÉALISATIONS EN 2025

L'année 2025 a marqué un tournant pour le système de responsabilité élargie des producteurs (REP) du Nouveau-Brunswick, concernant les emballages et les produits de papier. Avec l'achèvement, en mai, de la transition complète de Circular Materials vers le système REP, toutes les municipalités et tous les districts de services ruraux de la province ont désormais accès au recyclage en bordure de rue. Cette avancée majeure a été réalisée en étroite collaboration avec les commissions de services régionaux, les municipalités, les districts de services ruraux et les

Premières Nations, afin de garantir que les services de recyclage répondent aux besoins de chaque communauté. Alors que Circular Materials continue de faire progresser le recyclage dans tout le Nouveau-Brunswick, l'entreprise reste déterminée à établir et à entretenir des relations de collaboration avec ses partenaires et parties prenantes grâce à un engagement continu et à un dialogue ouvert, notamment par le biais de son groupe de travail bimestriel réunissant les municipalités et les Premières Nations, ainsi que de ses réunions mensuelles du groupe de travail des producteurs.

En 2025, le programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) de Circular Materials au Nouveau-Brunswick couvrait 102 collectivités, dont 89 municipalités et districts de services ruraux, ainsi que 13 communautés des Premières Nations. Environ 310 000 foyers, 15 400 logements collectifs et 177 écoles bénéficient désormais du service de collecte sélective en bordure de rue dans toute la province.

Circular Materials a fièrement annoncé un partenariat avec The Gaia Project afin de proposer, en 2025, un programme éducatif gratuit et bilingue sur le recyclage, aligné sur les programmes scolaires, à 34 écoles anglophones et francophones de la province. Un contenu élaboré par des Autochtones a été co-créé en partenariat avec une organisation wabanakie afin de proposer, à l'avenir, des programmes éducatifs sur le recyclage aux communautés des Premières Nations.



Circular Materials s’est également engagée dans une collaboration avec le secteur francophone du ministère de l’Éducation et du Développement de la petite enfance afin d’étendre la mise en œuvre de pratiques éducatives en matière de recyclage et de toucher davantage d’écoles primaires francophones à travers la province.

À la suite du lancement, en 2024, d’un centre dédié à l’analyse des déchets recyclés chez Eco360, environ 398 échantillons ont été analysés et classés en 87 catégories de matériaux en 2025, fournissant ainsi des informations précieuses sur la composition des matières collectées.

Afin d’encourager la participation et de réduire la contamination, Circular Materials a continué à mener, à l’échelle de la province, des actions bilingues d’éducation et de sensibilisation visant à promouvoir les matériaux éligibles, notamment :

- Des campagnes axées sur les centres de remboursement
- Un projet pilote « Gold Box » dans certaines collectivités
- La fête hindoue de Diwali, présentée en anglais, en français et en hindi

Ces initiatives ont été soutenues par de nombreux événements communautaires, des actions de sensibilisation multiculturelles, ainsi que par du matériel promotionnel et éducatif sur mesure, élaboré à partir d’études menées au Nouveau-Brunswick, de groupes de discussion et de données sur les taux de recyclage.

Circular Materials a également franchi une étape réglementaire importante avec l’acceptation par Recycle NB d’un plan d’écologisation révisé pour la période 2026-2028.

DONNÉES AU SUJET DE L’APPROVISIONNEMENT DES EMBALLAGES ET DES PRODUITS DE PAPIER

Dans le cadre du système actuel de rapports, les propriétaires de marques de produits d’emballage et de papier ne communiquent leurs données d’approvisionnement qu’au cours de l’année suivant l’année de référence. Ainsi, les données d’approvisionnement des propriétaires de marques pour 2025 ne seront vérifiées qu’à la mi-2026 et

figureront dans le rapport annuel de l’année prochaine. Les données vérifiées pour 2024 indiquent que les propriétaires de marques ont fourni environ 40 838 tonnes d’emballages, de produits assimilés à des emballages et de produits en papier sur le marché du Nouveau-Brunswick.

Matière	Papier	Plastique rigide	Plastique souple	Métal	Verre	Total
Données d’approvisionnement réel des producteurs (année complète 2024) (tonnes)	23 020	7 502	4 176	2 641	3 499	40 838



COLLECTE D'EMBALLAGE ET DE PRODUITS DE PAPIER

À la fin de l'année 2025, Circular Materials avait mis en place un programme de collecte en bordure de rue dans 89 municipalités et districts de services ruraux du Nouveau-Brunswick. Un service de collecte en bordure de rue a également été mis en place pour 13 communautés des Premières Nations, ainsi que pour 15 400 logements collectifs à travers la province. De plus, 177 écoles du Nouveau-Brunswick ont bénéficié d'un service de collecte en bordure de rue en 2025.

Au total, 20 512 tonnes d'emballages et de produits en papier ont été collectées en 2025 auprès de toutes les sources admissibles, notamment les ménages, les immeubles collectifs, les écoles, les dépôts et centres de remboursement et les points de collecte communautaires.

Matière	Papier	Plastique rigide	Plastique souple	Métal	Verre	Total
Poids total collecté (tonnes)	15 091	2 808	759	917	937	20 512

COLLECTE PAR LES CENTRES DE REMBOURSEMENT

Certains produits d'emballage et de papier, y compris les plastiques souples, la mousse blanche de polystyrène, le carton pour boissons et le verre, ont été collectés dans 46 centres de remboursement au Nouveau-Brunswick. Au total, 873 tonnes de ces matériaux ont été collectées.

Source	Papier	Plastique rigide	Plastique souple	Verre	Total
Poids total collecté par les centres de remboursement	341	11	88	433	873



GESTION DES MATIÈRES

Circular Materials a recueilli et traité 20 512 tonnes d’emballages et de produits de papier en 2025. Ce nombre comprend les matières recyclées, stockées et mises en décharge.

En 2025, Circular Materials n’a géré aucune matière par le biais de la réutilisation, du compostage, de la récupération d’énergie ni du confinement.

Type d’élimination	Papier	Plastique rigide	Plastique souple	Métal	Verre	Total
Recyclé* (tonnes)	11 247	864	40	704	274	13 129
Stocké** (tonnes)	333	164	22	73	146	738
Mis en décharge*** (tonnes)	3 511	1 780	697	140	517	6 645
Total (tonnes)	15 091	2 808	759	917	937	20 512

* Les matières recyclées sont celle qui ont été acheminées par des installations de pré-traitement vers les marchés finaux du recyclage.
** Les matières stockées sont celles qui ont été traitées (c.-à-d. les stocks mis en balles) et prêtes à être expédiées aux marchés finaux du recyclage.
*** Les quantités mises en décharge sont calculées en soustrayant les tonnes recyclées et stockées du total des tonnes collectées.

CONFORMITÉ

En 2025, un propriétaire de marque a été jugé non conforme au *Règlement sur les matières désignées* dans le cadre du programme sur les emballages et le papier. Le cas a été résolu et le propriétaire de la marque est devenu conforme.



Programme d'écologisation des produits pharmaceutiques et des objets médicaux pointus ou tranchants



PERSPECTIVE HISTORIQUE

En 2022, le gouvernement provincial modifiait le *Règlement sur les matières désignées de la Loi sur l'assainissement de l'environnement* afin d'y inclure les produits pharmaceutiques et les objets médicaux pointus ou tranchants. Recycle NB agit à titre d'organisme de surveillance du programme de responsabilité élargie des producteurs, lancé en janvier 2024.

L'Association pour la récupération de produits santé (ARPS) est l'organisme de responsabilité des producteurs (ORP) désigné pour représenter les propriétaires de marques au Nouveau-Brunswick. Elle a la responsabilité de mettre en œuvre un plan d'écologisation pour la collecte et la gestion des déchets pharmaceutiques, qui comprennent les médicaments d'ordonnance et en vente libre, les produits de santé naturels, de même que les objets médicaux pointus ou tranchants utilisés, en vertu du *Règlement sur les matières désignées*.

RÉALISATIONS EN 2025

En 2025, l'ARPS a continué à sensibiliser la population et à renforcer la participation au Nouveau-Brunswick grâce à une combinaison coordonnée de campagnes provinciales et nationales, soutenue par un engagement fort des parties prenantes et par des actions de communication numérique. La campagne « Ne jetez pas vos médicaments » s'est déroulée d'octobre à

décembre, encourageant l'élimination en toute sécurité des médicaments inutilisés ou périmés ainsi que des objets médicaux pointus ou tranchants. Grâce à une approche multicanale combinant la radio, Spotify, la publicité numérique payante et l'affichage extérieur, la campagne a atteint un large public dans toute la province. À elle seule, la publicité audio a touché environ 30 000 auditeurs de radio, tandis que les placements numériques et en diffusion en continu ont généré plus de 1,8 million d'impressions. La campagne visuelle a été déployée dans des lieux très fréquentés sur des marchés clés, générant environ 3,6 millions d'impressions.

L'engagement régional est resté fort : l'ARPS a participé au congrès de l'Association des pharmaciens du Nouveau-Brunswick et a soutenu une opération de nettoyage des armoires à pharmacie. Les études menées auprès des consommateurs ont continué de montrer une sensibilisation croissante aux pratiques d'élimination sécuritaires : 84 % des Néo-Brunswickois savent que les médicaments et les objets médicaux pointus ou tranchants doivent être rapportés pour être éliminés en toute sécurité. Des guides éducatifs et des vidéos mis à jour ont fourni des ressources claires et accessibles pour favoriser la manipulation et le retour appropriés des médicaments et des objets médicaux pointus ou tranchants dans toute la province.



PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET OBJETS MÉDICAUX POINTUS OU TRANCHANTS DISTRIBUÉS

En 2025, l'ARPS a déclaré un total de 2 838 070 kilogrammes de produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants distribués au Nouveau-Brunswick. Le tableau ci-dessous présente la répartition des produits distribués.

Type de matière	Quantité distribuée (Kilogrammes)
Médicaments sur ordonnance (Rx)	1 329 747,31
Médicaments en vente libre (PGP)	659 760,70
Produits de santé naturels (PSN)	765 081,41
Objets médicaux pointus ou tranchants	83 481,28

MATIÈRES COLLECTÉES

Au Nouveau-Brunswick, les déchets pharmaceutiques et les déchets médicaux pointus ou tranchants sont collectés exclusivement dans les pharmacies participantes. Au total, 220 pharmacies ont servi de points de collecte en 2025, permettant de récupérer 14 735,34 kilogrammes de déchets pharmaceutiques, 20 781,83 kilogrammes de déchets médicaux pointus non cytotoxiques et 1 340,50 kilogrammes de déchets médicaux pointus cytotoxiques.

Matière	1er trimestre (en kilogrammes)	2e trimestre (en kilogrammes)	3e trimestre (en kilogrammes)	4e trimestre (en kilogrammes)	Total (en kilogrammes)
Déchets pharmaceutiques	3 704,77	3 460,29	3 875,65	3 694,63	14 735,34
Déchets d'objets pointus ou tranchants non cytotoxiques	4 760,97	4 987,47	4 917,80	6 115,59	20 781,83
Déchets d'objets pointus ou tranchants cytotoxiques	155,50	303,00	420,00	462,00	1 340,50



GESTION DES MATIÈRES

Tous les déchets pharmaceutiques et d'objets médicaux pointus ou tranchants collectés en 2025 ont été traités. Les déchets de produits pharmaceutiques ont été incinérés avec récupération d'énergie, les déchets médicaux pointus ou tranchants cytotoxiques ont été incinérés, tandis que les déchets médicaux pointus ou tranchants non cytotoxiques ont été stérilisés à l'autoclave avant d'être mis en décharge.

Matière	Recyclée	Récupérée en énergie (kilogrammes)	Contenue	Traitée par incinération (kilogrammes)	Traitée à l'autoclave et mise en décharge (kilogrammes)	% traité
Déchets pharmaceutiques	0	14 735,34	0	0	0	100
Objets pointus ou tranchants cytotoxiques	0	0	0	1 340,50	0	100
Objets pointus ou tranchants non cytotoxiques	0	0	0	0	20 781,83	100

CONFORMITÉ

Cinq propriétaires de marques, dans le cadre du programme des produits pharmaceutiques et des objets médicaux pointus ou tranchants, ont été jugés non conformes au *Règlement sur les matières désignées* en 2025. Trois cas ont été résolus et les propriétaires de marques se sont conformés au règlement. Un cas reste ouvert : le propriétaire de la marque s'efforce de se conformer au règlement. Un dernier dossier reste ouvert et a été transmis au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux en vue de mesures coercitives.

En 2025, l'ARPS a été chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les stratégies décrites dans son plan d'action afin de l'aider à se conformer aux exigences du *Règlement sur les matières désignées*. Recycle NB continuera de suivre les progrès réalisés dans le cadre de ce plan d'action et s'engage à veiller à ce que le programme respecte toutes les exigences réglementaires.



Programme de récupération des récipients à boisson



PERSPECTIVE HISTORIQUE

En 2023, le gouvernement provincial modifiait le *Règlement sur les matières désignées de la Loi sur l'assainissement de l'environnement* afin d'inclure les récipients à boisson. Recycle NB est l'organisme de surveillance du programme de responsabilité élargie des producteurs (REP), qui a été lancé en avril 2024.

Encorp Atlantic est l'organisme de responsabilité des producteurs (ORP) qui représente les propriétaires de marques au Nouveau-Brunswick. Il est chargé de mettre en œuvre un plan d'écologisation pour la récupération et la gestion de tous les produits réglementés dans le cadre du programme de récupération des récipients à boisson, conformément au *Règlement sur les matières désignées*.

RÉALISATIONS EN 2025

En 2025, Encorp Atlantic s'est attaché à consolider les fondements à long terme du Programme de récupération des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick, afin de positionner l'organisation pour une réussite durable sur les plans opérationnel, environnemental et stratégique. Une étape clé a été l'élaboration et l'approbation du plan d'écologisation 2026-2030, à la suite des mises à jour apportées au *Règlement sur les matières désignées*. Ce plan renforce le rôle d'Encorp en tant qu'organisme de responsabilité des producteurs (ORP) pour les producteurs du Nouveau-Brunswick et garantit un alignement

continu sur les priorités de la province en matière de développement durable, qui évoluent sans cesse.

Tout au long de l'année, Encorp a fait progresser son orientation stratégique grâce à l'élaboration de sa Feuille de route stratégique 2025-2028. Ce travail a notamment consisté à affiner la vision, la mission et les valeurs fondamentales de l'organisme – à savoir le développement durable, la responsabilité, la collaboration, l'innovation et l'intégrité – afin de mieux refléter les attentes des parties prenantes et d'orienter la prise de décision future. Parallèlement, Encorp a réussi à maintenir un fonctionnement stable et fiable du programme grâce à une étroite collaboration avec les centres de remboursement et les prestataires de services.

La sensibilisation et l'information des consommateurs demeurent des priorités essentielles en 2025.

S'appuyant sur le succès des initiatives précédentes, Encorp a poursuivi sa campagne « Pleine consigne : recycler, ça rapporte ! » tout en lançant deux nouvelles vidéos animées de 30 secondes afin de susciter un engagement accru envers cette campagne. L'organisation a également lancé sa nouvelle campagne « Appuyez nos héros du recyclage » pour encourager les dons aux écoles participantes au programme « Héros du recyclage à l'école ». Ces efforts ont contribué à maintenir un niveau élevé de sensibilisation du public, estimé à 86 %, ce qui est bien supérieur aux objectifs du plan d'écologisation.



VENTES DE RÉCIPIENTS À BOISSON

Encorp a indiqué qu'un total de 488 057 225 récipients à boisson ont été vendus au Nouveau-Brunswick en 2025.

COLLECTE

Au 31 décembre 2025, il y avait 68 emplacements au Nouveau-Brunswick qui acceptaient les récipients à boisson usagés. Certains récipients sont également collectés en bordure de rue. Au 31 décembre 2025, un total de 388 976 345 récipients à boisson usagés ont été récupérés par Encorp, ce qui représente un taux de récupération de 79,7 %. Ce taux dépasse l'objectif du programme, fixé à 73 %.



RÉCIPIENTS À BOISSON RÉCUPÉRÉS EN 2025

Liste de tri des matières	Ventes (unités)	Récupérés (unités)	Taux de recuperation	Objectif
Aluminium	266 585 369	226 991 276	85,1 %	78 %
PET (pas d'alcool) et HDPE translucide, avec couvercles/ capsules	166 260 793	123 671 482	74,4 %	70 %
PET (alcool), avec couvercles/capsules	4 315 843	2 774 125	64,3 %	64 %
Verre non réutilisable (vert, transparent et brun)	14 487 263	14 419 208	99,5 %	82 %
Verre réutilisable (bière)	8 833 485	7 331 976	83,0 %	85 %
Cartons (récipients en polyéthylène et boîtes à vin), avec couvercles/capsules	25 036 654	10 413 485	41,6 %	33 %
Acier	805 396	547 465	68,0 %	54 %
Plastiques (autres)/pochettes, avec couvercles/capsules	1 732 422	2 827 328	163,2 %	35 %
Total	488 057 225	388 976 345	79,7 %	73 %

	Ventes (unités)	Récupérés (unités)	Taux de récupération	Objectif
Emballage (boîtes) pour le verre réutilisable	736 124	610 998	83,0 %	75 %

GESTION DE MATIÈRES

En 2025, Encorp a pu envoyer 99 % de toutes les matières collectées vers des installations de recyclage, avec seulement une très petite fraction (0,4 %) envoyée vers la valorisation énergétique des déchets.



SORT DES MATIÈRES COLLECTÉES, PAR POIDS (EN KILOGRAMMES), POUR 2025

	Recyclé ¹	Stocké (au 31 décembre 2025)	Réutilisé ¹	Récupéré pour l'énergie	Total
Aluminium	3 053 457	20 021	0	0	3 073 478
PET (pas d'alcool) et HDPE translucide, avec couvercles/capsules	2 887 247	34 443	0	0	2 921 690
PET (alcool), avec couvercles/capsules	53 462	12 076	0	0	65 538
Verre non réutilisable (vert, transparent et brun)	11 559 604	0	0	0	11 559 604
Verre réutilisable (bière)	0	0	1 243 823	0	1 243 823
Cartons (récipients en polyéthylène et boîtes à vin), avec couvercles/capsules	231 487	30 928	0	0	262 415
Acier	32 894	16 771	0	0	49 665
Plastiques (autres)/pochettes, avec couvercles/capsules	0	14 780	0	70 717	85 497
Emballage (boîtes) pour le verre réutilisable	101 833	0	0	0	101 833
Total	17 919 984	129 019	1 243 823	70 717	19 363 543

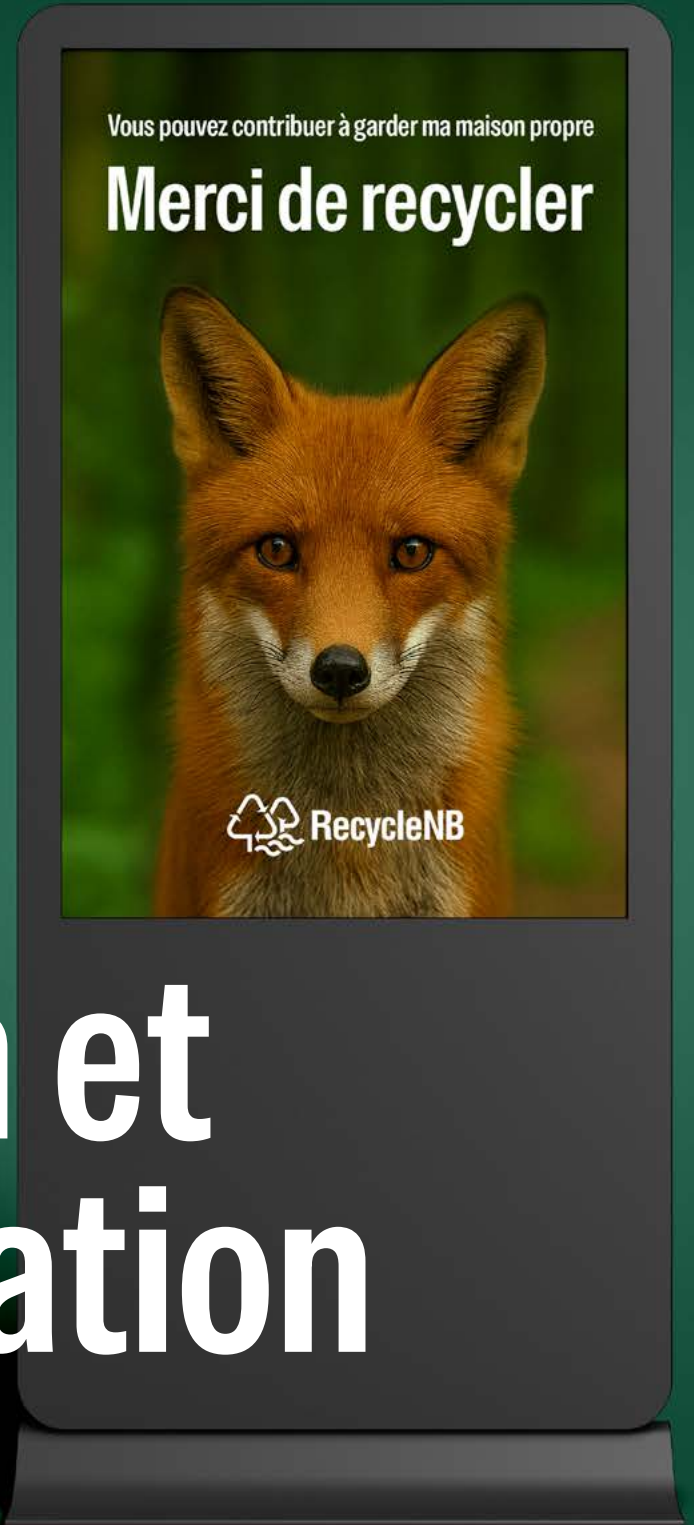
¹ Les termes « recyclé » et « réutilisé » désignent des matières expédiées aux marchés finaux pour être recyclées ou, dans le cas des bouteilles de bière réutilisables, collectées pour être expédiées à des installations de lavage en vue d'une réutilisation ou d'une distribution aux brasseurs participants. Le terme "stocké" est défini comme étant traité et prêt à être expédié vers les marchés finaux. Encorp n'a pas géré les matières destinées au compostage ni à l'élimination.

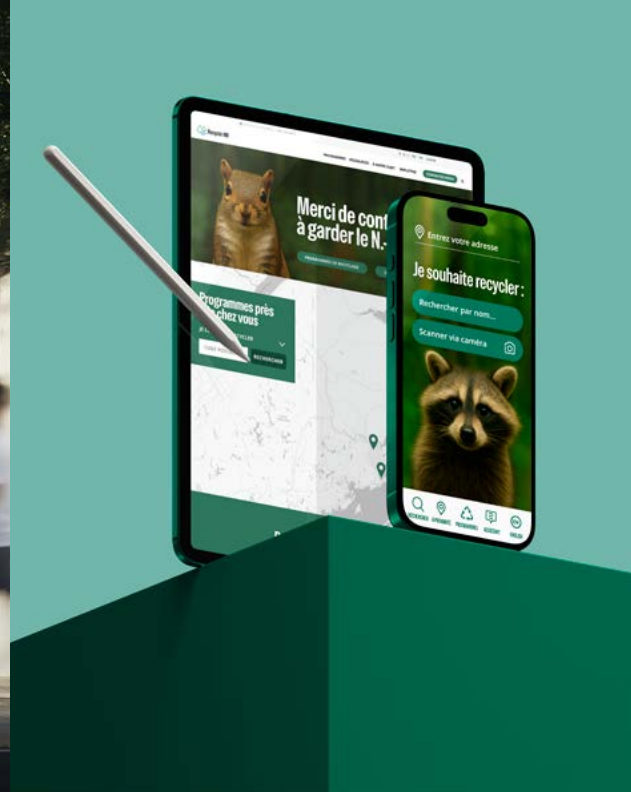
CONFORMITÉ

En 2025, 54 nouveaux dossiers de mise en conformité ont été ouverts dans le cadre du programme relatif aux récipients à boisson. Un dossier a été classé en raison de la cessation d'activité de l'entreprise, et 53 dossiers ont été réglés, les propriétaires de marques s'étant mis en conformité.



Éducation et sensibilisation du public





MARKETING ET COMMUNICATIONS

Les efforts de marketing et de communication de Recycle NB visent à renforcer nos liens avec les Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois et à les encourager à participer à nos programmes provinciaux de recyclage et de retour aux dépôts. Chaque année, nous mettons en œuvre une stratégie globale de marketing et de communication qui, associée aux efforts promotionnels de nos partenaires du secteur, vise à sensibiliser les habitants au recyclage des matériaux désignés et à les inciter à adopter des pratiques favorisant la protection de l'environnement.

En 2025, Recycle NB a lancé une nouvelle campagne marketing destinée à redynamiser sa marque et à transmettre un message percutant sur l'importance du recyclage. Élaborée et testée auprès de groupes de discussion, cette campagne s'articulait autour d'un thème lié à la faune sauvage qui a trouvé un écho très favorable auprès du public, tout en encourageant à la fois le recyclage et la lutte contre les déchets abandonnés. La campagne comprenait quatre vidéos diffusées sur Meta, YouTube et d'autres plateformes en ligne populaires,

ainsi que des publicités numériques programmatiques et des panneaux d'affichage dans des zones clés à forte fréquentation.

Au total, la campagne a généré 13 millions d'impressions, 1,5 million de vues de vidéos et 14 000 clics vers notre site web, démontrant une forte portée et une interaction importante avec le public. Ces résultats soulignent l'efficacité de nos efforts de marketing et de communication, qui maximisent la visibilité de notre message auprès de nos publics cibles.

Recycle NB a maintenu un niveau élevé de notoriété en 2025. Selon un sondage réalisé par Narrative Research en juillet 2025, 88 % des Néo-Brunswickois connaissaient Recycle NB. Cela représente une augmentation substantielle au cours de la dernière décennie : la notoriété est passée de 34 % en 2015 à 60 % en 2021, avant d'atteindre son niveau actuel. Cette croissance peut être attribuée à la fois à l'expansion des programmes provinciaux de recyclage et à l'impact durable de nos initiatives de marketing et de communication.





SENSIBILISATION COMMUNAUTAIRE

Les salons commerciaux et de l'habitation permettent à Recycle NB d'interagir directement avec le public et de fournir des informations ainsi que des documents imprimés sur le recyclage des matériaux désignés. Recycle NB a participé à quatre salons en 2025, notamment le Saint John Home Show, le Greater Moncton Home Show, le Fredericton Home Show et l'Atlantic Truck Show.

ÉTABLISSEMENT DE PARTENARIATS

Recycle NB a eu le plaisir de poursuivre son partenariat avec Laurentide Re/Sources et Habitat pour l'humanité en 2025. Laurentide Re/Sources a généreusement fait don de 48 gallons de peinture aux maisons Habitat construites dans les régions de Fredericton, Moncton et Saint-Jean, contribuant ainsi à créer des espaces chaleureux et lumineux pour les familles. Recycle NB a fièrement soutenu cette initiative en prenant en charge les frais d'expédition de la peinture vers les chantiers.



Gouvernance de la Commission

COMPOSITION ET STRUCTURE DE LA COMMISSION

Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique nomme les membres de la Commission de Recycle NB conformément au *Règlement sur les matières désignées de la Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Les membres de la Commission représentent toutes les régions de la province et les deux communautés linguistiques. Grâce à la diversité de leurs antécédents et de leur expérience, les membres de la Commission sont en mesure d'apporter des points de vue uniques à la résolution des questions environnementales auxquelles le Nouveau-Brunswick fait face.

Les pouvoirs de la Commission sont définis dans le *Règlement sur les matières désignées*. La Commission a notamment la responsabilité de déterminer la stratégie et les politiques de Recycle NB, de fixer des objectifs pour la direction, d'approuver les budgets ainsi que de s'acquitter de ses obligations fiduciaires dans les domaines où le gouvernement provincial lui a confié une responsabilité d'intendance. La Commission a aussi la responsabilité d'approuver les plans d'écologisation des programmes.

La Commission exerce son rôle de surveillance des opérations de Recycle NB par le biais de réunions régulières de la Commission et des comités. La Commission a deux comités : le comité de direction, et le comité des finances et de la vérification. Les parties prenantes participent au fonctionnement de Recycle NB par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie établis par la Commission.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

Voici les membres de la Commission de Recycle Nouveau-Brunswick et la durée de leur mandat au 31 décembre 2025 :

Membre	Mandat
Christelle Léger, Dieppe, (N.-B.)	17 juin 2024 – 16 juin 2027
Shane Steeves, Shediac Cape, (N.-B.)	17 juin 2024 – 16 juin 2027
Richard Gaudet, Dieppe, (N.-B.)	17 juin 2024 – 16 juin 2027
Jean-Pierre Thériault, Edmundston, (N.-B.)	22 octobre 2024 – 21 octobre 2027
Alain Guitard, Nigadoo, (N.-B.)	2 juin 2025 – 1er juin 2028
Sofiya Chuyanova, Miramichi, (N.-B.)	11 octobre 2025 – 10 octobre 2028
Bénédicte Donval, Miramichi, (N.-B.)	11 octobre 2025 – 10 octobre 2028



RÉUNIONS DE LA COMMISSION

La Commission a tenu six réunions en 2025.

Date	Endroit	Type de réunion
14 février	Fredericton	Réunion ordinaire de la Commission
25 avril	Edmundston	Réunion ordinaire de la Commission
27 juin	Caraquet	Réunion ordinaire de la Commission
19 septembre	Miramichi	Réunion ordinaire de la Commission et AGA
4 novembre	Virtuellement	Réunion extraordinaire de la Commission
4 décembre	Fredericton	Réunion ordinaire de la Commission

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

En 2025, le taux de présence aux réunions de la Commission était de 95 %.

Membre	Réunions
Erik Matchett	4/4
Emil Olsen	4/4
Christelle Léger	5/6
Shane Steeves	6/6
Richard Gaudet	6/6
Anne Bard-Lavigne	3/3
Jean-Pierre Thériault	6/6
Alain Guitard	3/3
Sofiya Chuyanova	1/1
Bénédicte Donval	0/1





Comités

Comité de direction

Le comité de direction est composé de quatre membres de la Commission (présidence, vice-présidence et deux autres membres). La Commission nomme les membres du comité par résolution. Le chef de la direction est membre d'office du comité.

LES ATTRIBUTIONS DU COMITÉ SONT LES SUIVANTES :

- Traiter les questions qui émergent entre les réunions ordinaires de la Commission.
- Donner une orientation stratégique générale et des conseils à la Commission.
- Conseiller la présidence de la Commission et/ou le chef de la direction.
- Établir des critères d'évaluation du rendement du chef de la direction.
- Évaluer le rendement du chef de la direction.
- Recommander à la Commission des niveaux de rémunération et des avantages sociaux pour le personnel.
- Coordonner et superviser l'évaluation du rendement de la Commission.
- S'assurer de l'intégration adéquate des nouveaux membres de la Commission.

MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2025

- Bénédicte Donval
- Christelle Léger
- Shane Steeves
- Richard Gaudet





Comité des finances et de la vérification (audit)

Le comité est composé de quatre membres de la Commission, nommés par une résolution de celle-ci. Le chef de la direction est membre d'office.

LES ATTRIBUTIONS DU COMITÉ CONCERNANT LA FONCTION DES FINANCES SONT LES SUIVANTES :

- S'assurer que la Commission s'acquitte de ses responsabilités fiduciaires.
- Conseiller la direction, de manière générale, sur le budget annuel.
- Examiner les états financiers trimestriels.
- Examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'organisme.
- Surveiller le respect des lois et règlements applicables.
- Recommander des lignes directrices relatives à la politique de placements, le cas échéant.
- S'assurer de l'intégrité et de l'exactitude des rapports financiers.
- Étudier toute question financière relevant de la compétence de la Commission.

LES ATTRIBUTIONS DU COMITÉ CONCERNANT LA FONCTION DE LA VÉRIFICATION SONT LES SUIVANTES :

- Examiner et déterminer la structure et l'étendue de la fonction de vérification interne.
- Examiner l'étendue et la démarche de la vérification effectuée par le vérificateur externe.
- Examiner le rendement du vérificateur externe et recommander sa nomination ou son renvoi.
- Étudier toute question de vérification relevant de la compétence de la Commission.

MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2025

- Alain Guitard
- Sofiya Chuyanova
- Jean-Pierre Thériault
- Christelle Léger



Comités consultatifs de l'industrie

Nous encourageons les intervenants de l'industrie à fournir des commentaires sur les activités des programmes de responsabilité élargie des producteurs et d'intendance des pneus par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie (CCI), présidés par un membre désigné de la commission de Recycle NB. Grâce à ce système de gouvernance, la Commission bénéficie de l'expertise et des conseils des intervenants de manière efficace et équitable. Les membres des comités consultatifs de l'industrie se réunissent tous les ans ou tous les deux ans pour mettre en évidence les problèmes, discuter des préoccupations, examiner des suggestions et élaborer des solutions novatrices. Ce partenariat coopératif garantit qu'une variété de perspectives est régulièrement entendue, évaluée et, le cas échéant, mise en œuvre. Un représentant du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux participe également à chaque réunion à titre consultatif.



PROGRAMME D'INTENDANCE DES PNEUS

- Recycle NB, Alain Guitard, président
- Recycle NB, Timothy LeBlanc
- Recycle NB, Jamie Seamans
- Municipal Group of Companies (TRACC), Bev Connell
- Atlantic Tire Dealers Association, Frank Connor
- Association des concessionnaires automobile du N.-B., Darcy LeBlanc
- Sud-Est Eco360 (Commission de services régionaux du Sud-Est), Sebastian Hultberg



PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DE LA PEINTURE

- Recycle NB, Christelle Léger, présidente
- Recycle NB, Timothy LeBlanc
- Recycle NB, Sandra Ellis
- Recycle NB, Jamie Seamans
- Association pour la gestion responsable des produits, Brian Bastien
- Association pour la gestion responsable des produits, Mannie Cheung
- Association pour la gestion responsable des produits, Mario Anda
- Association pour la gestion responsable des produits, Evelyn Sun
- Association pour la gestion responsable des produits, Don Shea
- Home Hardware Stores Limited, Steven Morneau
- Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier
- Eastern Recyclers Association, Bruce Rogers
- Laurentide Re/Sources, Bernie Hébert
- Hebert's Recycling Inc., Korey Sargent
- Commission de services régionaux de Kings, Kaitlin Burpee





PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DE L'HUILE ET DU GLYCOL

- Recycle NB, Shane Steeves, président
- Recycle NB, Timothy LeBlanc
- Recycle NB, Neda Tomic
- Recycle NB, Jamie Seamans
- UOMA Atlantique, Luc Gagnon
- UOMA Atlantique, Chris Leary
- UOMA Atlantique, Mona Rossiter
- Michaud Petroleum, Stéphane Landry
- Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier
- Conseil canadien du commerce de détail, David Bois
- Midland, Travis Crossman
- RPM Eco, Pierre Gendron
- RPM Eco, Pascal Bissonnette
- RPM Eco, Colin O'Brien
- GFL Environmental Inc., Adam Hayes
- GFL Environmental Inc., Jonathan Whitlock
- Commission de services régionaux du Grand-Miramichi, Mélanie Rousselle



PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES

- Recycle NB, Erik Matchett, président
- Recycle NB, Timothy LeBlanc
- Recycle NB, Sandra Ellis
- Recycle NB, Jamie Seamans
- Association pour le recyclage des produits électroniques, Cliff Hacking
- Association pour le recyclage des produits électroniques, Maylia Parker
- Association pour le recyclage des produits électroniques, Karen Ulmanis
- LGECI, Tammy Bontoft
- eCycle Solutions, Scott Loughran
- Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier
- GM Rioux, Mélanie Desjardins
- GM Rioux, Guy Rioux
- GM Rioux, Alexandre Desjardins
- Eastern Recyclers Association, Bruce Rogers
- Ordinateurs pour les écoles Nouveau-Brunswick, Roy Crawford
- Commission de services régionaux de Kent, Isabelle Godin





PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET DES OBJETS MÉDICAUX POINTUS OU TRANCHANTS

- Recycle NB, Shane Steeves, président
- Recycle NB, Timothy LeBlanc
- Recycle NB, Sandra Ellis
- Recycle NB, Jamie Seamans
- Association pour la récupération des produits santé, Delphine Lagourgue
- Association pour la récupération des produits santé, Alain Renard
- Association pour la récupération des produits santé, Stephanie Foster
- Association pour la récupération des produits santé, Melissa Caissie
- Direction des services pharmaceutiques du ministère de la Santé du N.-B., Erica Craig
- Association des pharmaciens du Nouveau-Brunswick, Anne Marie Picone
- Vita Health Products, George Alevizos
- Vita Health Product, Joseph Ndawula
- Produits alimentaires, de santé et de consommation du Canada, Michelle Saunders
- Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier
- Stericycle, Yannick Lauzon
- Sud-Est Eco360 (Commission de services régionaux du Sud-Est), Erin Klinghammer



PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DES RÉCIPIENTS À BOISSON

- Recycle NB, Jean-Pierre Thériault, président
- Recycle NB, Timothy LeBlanc
- Recycle NB, Neda Tomic
- Recycle NB, Jamie Seamans
- Encorp Atlantic, Gilles Doucette
- Encorp Atlantic, Nathalie Landry
- Encorp Atlantic, Sheila Legacé
- Moosehead Breweries, Bill Gallagher
- Costco Wholesale Canada Ltd., Eric Sasseville
- Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier
- Billy's Bottle Exchange, Gilles Poirier
- Eastern Recyclers Association, Bruce Rogers
- Hebert's Recycling, Korey Sargent
- Commission de services régionaux Chaleur, Dayna Anderson





PROGRAMME DE RECYCLAGE DES EMBALLAGES ET DU PAPIER

- Recycle NB, Richard Gaudet, président
- Recycle NB, Timothy LeBlanc
- Recycle NB, Jamie Seamans
- Circular Materials, Andrew Philopoulos
- Scotia Recycling, David Benson
- Fero, Derron Merryweather
- Miller Waste, Jeff Traver
- St Mary's, Bill Nash
- R&B, Marie-Josée Brideau
- GM Rioux, Guy Dejardins
- COGEDES, Gary Leblanc
- Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier
- Eastern Recyclers Association, Bruce Rogers
- Sobey's, Stephanie Amos
- Irving, Wendy Cerilli

Rapport du plan d'affaires 2025 de Recycle NB

À titre d'organisme de la Couronne de catégorie 1 en vertu de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, Recycle NB a reçu une lettre de mandat du ministre de l'Environnement et du Changement climatique en 2025 et, par conséquent, doit lui remettre un plan d'affaires dans lequel nous présentons nos buts et objectifs ainsi que des mesures de rendement nous permettant d'évaluer l'efficacité de nos programmes et activités.

La section suivante présente les objectifs du plan d'affaires 2025 et notre réussite à les atteindre.

Mandat

Le mandat de Recycle NB est de se conformer à toutes les dispositions applicables du *Règlement sur les matières désignées en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Ceci comprend la gestion du programme d'intendance des pneus et la supervision des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la peinture, l'huile et le glycol, les déchets électroniques, les emballages et produits de papier, les produits pharmaceutiques et les objets médicaux pointus ou tranchants, les récipients à boisson, les piles et les lampes.

Objectifs

Les objectifs de Recycle NB sont conformes aux initiatives présentées dans le Plan d'action stratégique pour la gestion des déchets solides 2023-2030 du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, dont l'objectif est de réduire annuellement de 40 000 tonnes les déchets solides enfouis et d'établir une base solide qui permettra à la province d'œuvrer réellement et efficacement à réduire davantage ses déchets à l'avenir.

En 2025, Recycle NB a réalisé avec succès chacun des buts présentés dans le Plan d'affaires de 2025 qu'elle a soumis au ministre de l'Environnement et du Changement climatique. Ces buts étaient les suivants :

- Gérer le programme d'intendance des pneus usagés de manière à maximiser l'efficacité, la commodité et le détournement des pneus usagés des décharges.
- Examiner et approuver les plans d'écologisation nouveaux, renouvelés ou modifiés qui satisfont aux dispositions du *Règlement sur les matières désignées*.
- Examiner tous les rapports annuels des programmes de détournement des déchets de matières désignées afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les matières désignées*.
- Mettre en place et coordonner des comités consultatifs de l'industrie afin d'évaluer la pertinence des plans d'écologisation des programmes relatifs aux matières désignées.
- Mesurer la conformité des programmes d'écologisation des matières désignées au *Règlement sur les matières désignées*.
- Entreprendre des campagnes d'éducation et de sensibilisation du public pour les programmes visant les matières désignées soutenus par le *Règlement sur les matières désignées*.
- Collaborer avec le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick sur les programmes actuels et futurs visant les matières désignées réglementées.



Notre incidence

En 2025, Recycle NB a atteint avec succès les indicateurs clés de rendement prévus dans son plan d'affaires 2025.

1. Examiner et approuver deux nouveaux plans d'écologisation pour les piles et les lampes ajoutés au *Règlement sur les matières désignées* en 2024.

Recycle NB a approuvé les plans d'écologisation pour les piles et les lampes en 2025, et les deux plans sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les matières désignées*.

2. Examiner et renouveler six programmes d'écologisation en 2025.

Recycle NB a collaboré avec six organismes de responsabilité des producteurs (ORP) afin d'élaborer de nouveaux plans de gestion visant à se conformer au *Règlement 2024-37 sur les matières désignées*, modernisé par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux en 2024. Nous avons mis l'accent sur l'accessibilité, la promotion et la sensibilisation, ainsi que sur la définition d'objectifs de détournement réalisables qui nous permettront d'atteindre nos objectifs de réduction des déchets. Les six plans ont été approuvés par la Commission de Recycle NB avant la fin du mois de décembre 2025, ce qui garantit leur mise en œuvre dès 2026.

3. Examiner et approuver, en 2025, les rapports annuels de 2024 de six programmes de matières désignées.

Les rapports annuels de six programmes REP ont été examinés et approuvés par Recycle NB en 2025. Les rapports décrivent les mesures prises par les ORP pour atteindre les cibles et objectifs précisés dans leur plan d'écologisation respectif et sont évalués afin de déterminer le rendement global en matière de conformité au *Règlement sur les matières désignées*.

4. Examiner la conformité de tous les plans d'écologisation des matières désignées approuvés, y compris les indicateurs clés de rendement ou les objectifs fixés en 2024, conformément aux procédures de conformité et d'application approuvées par Recycle Nouveau-Brunswick, le cas échéant.

Tous les ORP sont tenus de rendre compte des indicateurs clés de rendement dans leurs rapports annuels, soumis à Recycle NB et dont la conformité est évaluée au regard des objectifs fixés dans le *Règlement sur les matières désignées* ou dans les plans d'écologisation des programmes. Si un ORP est jugé non conforme, Recycle NB peut lui demander de présenter un plan décrivant les mesures qu'il prendra pour atteindre ses objectifs. Deux ORP – UOMA Atlantique et l'ARPE, qui gèrent respectivement le programme d'huile et de glycol, et le programme des déchets électroniques – ont dû élaborer des plans d'action en 2025 pour les aider à satisfaire aux exigences du *Règlement sur les matières désignées*. L'ARPS, un ORP qui gère le programme relatif aux produits pharmaceutiques et aux objets médicaux pointus ou tranchants, a également fait l'objet d'un plan d'action en 2025 pour ne pas avoir communiqué les données relatives aux approvisionnements pour l'année 2024. Recycle NB continue de collaborer avec les ORP afin de clarifier leurs obligations en vertu du règlement.

5. Continuer à appliquer le Programme d'intendance des pneus usagés de sorte qu'au moins 70 % des pneus usagés récupérés au Nouveau-Brunswick soient transformés en produits à valeur ajoutée.

L'installation de recyclage des pneus de Minto a converti 100 % des pneus usagés en produits à valeur ajoutée en 2025, dépassant ainsi l'objectif de 70 %. La poudrette de caoutchouc des pneus est utilisée pour fabriquer des tapis et revêtements de sol pour le bétail pour les producteurs laitiers du monde entier.



6. Effectuer 20 vérifications auprès des détaillants de pneus en 2025.

En 2025, Recycle NB a effectué 39 vérifications auprès de détaillants choisis au hasard. Vingt-six ont été jugés conformes, six d'entre eux se sont mis en conformité à l'issue de vérifications supplémentaires, six s'efforcent actuellement de se mettre en conformité, et un reste non conforme.

7. Conclure de nouveaux contrats pour la collecte et le traitement des pneus.

Recycle NB a négocié avec succès de nouveaux contrats de collecte et de traitement des pneus avec la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation ; ces deux contrats sont entrés en vigueur le 1er mars 2025. La durée de ces contrats est de cinq ans, avec une option de renouvellement de trois ans. Si le programme d'écologisation des pneus est transféré au système de responsabilité élargie des producteurs (REP), les contrats pourront être repris par l'organisme de responsabilité des producteurs (ORP) jusqu'à leur expiration ou leur renégociation. Cela garantira une transition en douceur si le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux décide de faire évoluer le programme vers le modèle REP.

8. Participer à un total de 10 réunions en 2025 avec le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick ou avec le comité consultatif provincial (CCP) axé sur le réacheminement des déchets à l'aide du modèle de responsabilité élargie des producteurs.

Recycle NB a rencontré des représentants du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux 13 fois en 2025 pour collaborer aux programmes actuels et futurs de matières désignées réglementées. Recycle NB a pris part à une réunion sur le réacheminement des déchets avec le CCP en 2025, afin de collaborer avec les principales parties prenantes aux mesures décrites dans le Plan d'action stratégique pour la gestion des déchets solides 2023-2030.

9. Continuer à mener une vaste campagne d'éducation et de sensibilisation du public à l'égard de tous les programmes supervisés par Recycle Nouveau-Brunswick.

En 2025, Recycle NB a lancé une nouvelle campagne marketing visant à redynamiser notre marque et à diffuser un message percutant sur l'importance du recyclage. Élaborée et testée auprès de groupes de discussion, la campagne s'articulait autour d'un thème lié à la faune sauvage qui a fortement trouvé un écho auprès du public, tout en encourageant à la fois le recyclage et la lutte contre les déchets sauvages. Elle comprenait quatre vidéos diffusées sur Meta, YouTube et d'autres plateformes en ligne, ainsi que des publicités numériques programmatiques et des panneaux d'affichage dans des zones clés à forte fréquentation. Au total, la campagne a généré 13 millions d'impressions, 1,5 million de vues de vidéos et 14 000 clics vers notre site web, démontrant ainsi une forte portée et une interaction importante avec le public. Les stratégies de sensibilisation et d'éducation du public comprenaient également des retombées médiatiques, des publications sur les réseaux sociaux, des actions de proximité (salons grand public et commerciaux) et des partenariats stratégiques visant à soutenir les initiatives communautaires, notamment avec Habitat pour l'humanité.

10. Participer à deux grands salons de l'habitation dans la province, interagir avec les personnes présentes au kiosque d'exposition de Recycle Nouveau-Brunswick et les informer.

En 2025, Recycle NB a participé à trois salons de l'habitation (Saint-Jean, Moncton et Fredericton) et à un salon commercial (Atlantic Truck Show), ce qui nous a permis d'interagir directement avec le public et de fournir de l'information sur la gestion des matières désignées.



11. Participer à au moins six réunions de comités consultatifs de l'industrie en 2025.

Les membres des comités consultatifs de l'industrie (CCI) se réunissent au moins une fois par an pour discuter des questions et des préoccupations relatives à la gestion des matières désignées. Ces partenariats coopératifs permettent d'entendre divers points de vue afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour les Néo-Brunswickois. Recycle NB a participé à un total de sept réunions des CCI en 2025.

12. Collaborer avec les organismes de responsabilité des producteurs pour deux nouveaux programmes en 2025 afin d'établir des comités consultatifs de l'industrie pour ces programmes en 2026.

Recycle NB a collaboré avec Circular Materials en 2025 afin de trouver des membres potentiels et définir le mandat du CCI pour le programme des emballages et produits de papier. Un comité a été constitué et a tenu une réunion en octobre 2025. La planification de la mise sur pied d'un CCI pour les programmes des piles et d'un CCI pour le programme des lampes débutera en 2026.

13. Conformément à l'article 13 du *Règlement sur les matières désignées*, Recycle Nouveau-Brunswick préparera et présentera son rapport annuel au ministre de l'Environnement et du Changement climatique et y inclura les renseignements exigés à l'article 5 de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*.

Recycle NB a présenté son rapport annuel au ministre de l'Environnement et du Changement climatique le 29 août 2025, avant la date d'échéance obligatoire du 1er septembre 2025. Le rapport comprenait un résumé des activités de Recycle NB à partir de 2024, alignées sur ses objectifs, tels qu'énoncés dans le plan d'affaires de 2024.



ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Veillez vous reporter à la page 49 du rapport des états financiers vérifiés de 2025 de Recycle NB.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

Tel que l'exige la Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue, je, Richard Gaudet, président de la Commission de Recycle NB, déclare que je suis redevable de la préparation du rapport annuel du Plan d'affaires 2025 de Recycle NB et de l'atteinte des buts et des objectifs spécifiques de ce plan.



RICHARD GAUDET

Président
Recycle NB



États financiers de

RECYCLE NOUVEAU- BRUNSWICK

Exercice clos le 31 décembre 2025

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution des actifs nets	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 12
Tableau 1 - Pneus	13
Tableau 2 - Huile et glycol	14
Tableau 3 - Peinture	15
Tableau 4 - Produits électroniques	16
Tableau 5 - Emballages et produits de papier	17
Tableau 6 - Produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants	18
Tableau 7 - Récipients à boisson	19
Tableau 8 - Piles	20
Tableau 9 - Ampoules	21



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Place Frederick Tour TD
700-77, rue Westmorland
Fredericton (NB) E3B 6Z3
Canada
Téléphone 506 452 8000
Télécopieur 506 450 0072

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de Recycle Nouveau-Brunswick

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Recycle Nouveau-Brunswick (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2025;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles de la situation décrite au paragraphe « **Fondement de l'opinion avec réserve** », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution des actifs nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité tire une partie de ses revenus de la perception de droits de recyclage de pneus conformément aux dispositions de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, et dont l'intégralité ne se prête pas à une vérification d'audit satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces revenus provenant des droits et prélèvements s'est limitée au montant comptabilisé dans les livres de l'entité et nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements pouvaient être nécessaires pour :

- l'actif à court terme déclaré dans les états de la situation financière au 31 décembre 2025 et 2024;
- les produits du programme d'intendance des pneus et l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges déclarés dans les états des résultats pour les exercices clos en 2025 et 2024;
- l'actif net, au début et à la fin de l'exercice, déclaré dans les états de l'évolution des actifs nets pour les exercices clos en 2025 et 2024;
- l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges déclaré dans les états des flux de trésorerie pour les exercices clos en 2025 et 2024.



Notre opinion sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 a donc été émise avec réserve en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

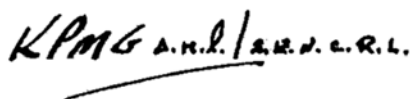


En outre :

- nous cernons et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

 KPMG A.N.L. / S.E.P. C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Fredericton, Canada

le 22 juin 2026

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

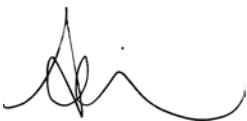
État de la situation financière

Au 31 décembre 2025, avec les informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Actif		
Actifs à court terme		
Encaisse et les quasi-espèces	4 782 851 \$	2 658 631 \$
Débiteurs (note 2)	1 235 371	1 843 445
	6 018 222	4 502 076
Placements (note 4)	779 206	760 424
Immobilisations (note 5)	88 045	69 583
	6 885 473 \$	5 332 083 \$
Passif et actif net		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	570 971 \$	637 860 \$
Montants REP payables (note 3)	1 172 291	182 791
Avantages sociaux futurs (note 6)	146 715	139 180
	1 889 977	959 831
Actif net		
Investis en immobilisations	88 045	69 583
Non affectés	4 907 451	4 302 669
	4 995 496	4 372 252
Obligations contractuelles (note 8)		
Éventualités (note 9)		
	6 885 473 \$	5 332 083 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom de la Commission,



, administrateur



, administrateur

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2025, avec les informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Produits		
Pneus	6 028 477 \$	6 155 749 \$
Huile et glycol	112 785	156 546
Peinture	32 801	46 123
Produits électroniques	80 815	112 116
Emballages et produits de papier	448 255	424 233
Produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants	20 402	29 835
Récipients à boisson	397 979	561 854
Piles	33 757	13 172
Ampoules	25 006	13 172
	7 180 277	7 512 800
Charges		
Pneus (tableau 1)	5 451 858	5 995 611
Huile et glycol (tableau 2)	112 785	156 546
Peinture (tableau 3)	32 801	46 123
Produits électroniques (tableau 4)	80 815	112 116
Emballages et produits de papier (tableau 5)	448 255	424 233
Produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants (tableau 6)	20 402	29 835
Récipients à boisson (tableau 7)	397 979	561 854
Piles (tableau 8)	33 757	13 172
Ampoules (tableau 9)	25 006	13 172
	6 603 658	7 352 662
Excédent des produits sur les charges avant l'élément suivant	576 619	160 138
Revenus de placement	46 625	95 301
Excédent des produits sur les charges	623 244 \$	255 439 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 décembre 2025, avec les informations comparatives pour 2024

	Investis en immobilisations	Non affectés	Total 2025	Total 2024
Solde au début de l'exercice	69 583 \$	4 302 669 \$	4 372 252 \$	4 116 813 \$
Excédent des produits sur les charges	(25 605)	648 849	623 244	255 439 \$
Variation nette des investissements en immobilisations	44 067	(44 067)	—	—
Solde à la fin de l'exercice	88 045 \$	4 907 451 \$	4 995 496 \$	4 372 252 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2025, avec les informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	623 244 \$	255 439 \$
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	25 605	37 281
Charges au titre des avantages sociaux futurs	7 535	15 302
	656 384	308 022
Variation du fonds de roulement hors caisse lié aux activités de fonctionnement		
Diminution des débiteurs	608 074	65 203
Diminution des montants REP recouvrables	—	74 138
Augmentation (diminution) de créditeurs et charges à payer	(66 889)	3 228
Augmentation des montants REP payables	989 500	182 791
	2 187 069	633 382
Activité d'investissement		
Variation nette des placements	(18 782)	(33 893)
Activité liée aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(44 067)	(54 327)
Augmentation de l'encaisse et les quasi-espèces	2 124 220	545 162
Encaisse et les quasi-espèces au début de l'exercice	2 658 631	2 113 469
Encaisse et les quasi-espèces à la fin de l'exercice	4 782 851 \$	2 658 631 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2025

Recycle Nouveau-Brunswick (l'« entité ») est un agent de la Couronne qui a été constitué en vertu du Règlement 2008-54 du Nouveau-Brunswick sous la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* (la « Loi »). Sa principale activité est de surveiller la collecte et le recyclage des pneus usés, de la peinture résiduelle, de l'huile et du glycol usagés, des déchets électroniques, des emballages et des produits de papier, des produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants, des récipients à boisson, piles et ampoules (« matières désignées ») au nom du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick. En vertu de la Loi, les droits perçus par l'entité dans le cadre de ses programmes de recyclage des matières recyclées doivent servir strictement à l'accomplissement de ses buts, comme il est établi dans la Loi, pour s'acquitter de ses responsabilités de surveillance.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'entité a choisi d'appliquer la série de chapitres 4200 concernant les organismes sans but lucratif du secteur public et la méthode du report pour la comptabilisation des contributions.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Actifs financiers et passifs financiers

Les instruments financiers de l'entité sont constitués de l'encaisse, de débiteurs, de placements et de créditeurs et charges à payer.

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût ou au coût amorti, à moins que la direction choisisse d'évaluer les instruments à la juste valeur. L'entité n'a pas opté pour l'évaluation à la juste valeur de ses instruments financiers.

Tous les instruments financiers sont évalués au coût amorti, incluant les placements, qui se rapprochant de la juste valeur.

On évalue annuellement s'il y a baisse des valeurs des actifs financiers. Lorsqu'une baisse est déterminée comme n'étant pas temporaire, la somme de la perte est reportée dans les états des résultats.

b) Espèces encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces sont constituées d'espèces en caisse et de dépôts à terme qui sont hautement liquides, nets de chèques émis encore en circulation à la date du rapport.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2025

1. Principales conventions comptables (suite)

c) Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est déterminé selon la méthode linéaire et les taux annuels suivants :

Bien	Taux
Immeuble - améliorations locatives	5 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Équipement opérationnel	3 ans

d) Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de l'entité ont droit à des prestations relatives aux congés de maladie payés, lesquels peuvent être cumulés jusqu'à un maximum de 240 jours, mais ne peuvent être acquis. L'entité comptabilise le passif au cours de la période au cours de laquelle le salarié rend ses services.

e) Constatation des produits

Les revenus découlant du programme d'intendance des pneus, qui comprend les droits et les redevances pour les pneus usés, sont comptabilisés dans les revenus lorsqu'un montant en espèces est reçu des détaillants de pneus ou est à recevoir de ceux-ci. Afin d'inscrire, en tant que débiteurs, les droits que doivent verser les détaillants de pneus pour l'exercice en cours, l'entité utilise le 31 janvier de l'année suivante comme date de clôture.

Les revenus des programmes de REP sont constatés selon le principe du recouvrement des coûts dans l'exercice au cours duquel les transactions ou les événements sous-jacents se sont produits, les obligations de prestation ont été remplies et les avantages économiques futurs sont mesurables et devraient être obtenus.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports grevés d'une affectation externe à une utilisation pour des fins déterminées sont reportés sur l'état de la situation financière et constatés à titre de revenus pendant la période au cours de laquelle les charges connexes sont constatées.

Les revenus de placement sont constatés dans l'exercice où ils sont acquis.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2025

1. Principales conventions comptables (suite)

f) Attribution des charges

L'entité inscrit un certain nombre de charges par programme. Les coûts de chaque programme comprennent les coûts directs et les dépenses générales ayant trait aux ressources humaines, aux finances, aux communications, aux dépenses de bureau et d'installations. L'entité attribue les dépenses générales en fonction des revenus prévus générés par les programmes, ainsi que des efforts nécessaires pour superviser chaque programme.

g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges des exercices visés. Les estimations significatives comprennent la provision pour créances douteuses, l'amortissement des immobilisations, les charges à payer, les avantages sociaux futurs et la répartition des dépenses par programme. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Débiteurs

	2025	2024
Droits sur les pneus	323 324 \$	772 669 \$
Programmes REP	—	50 500
Taxe de vente	912 047	1 020 276
	1 235 371 \$	1 843 445 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2025

3. Montants REP recouvrables/payables

Les programmes de récupération de l'huile et du glycol, d'écologisation de la peinture, de recyclage des déchets électroniques, de recyclage des emballages et des produits de papier, de recyclage des produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants, de recyclage des récipients à boisson, piles et ampoules sont des programmes de responsabilité élargie des producteurs (« REP »), et la méthode du recouvrement des coûts est employée à leur égard. Chaque producteur se voit imposer des frais destinés à couvrir les coûts éducatifs et administratifs du programme.

Aux termes des ententes de REP, les coûts engagés par l'entité dans l'administration de ces programmes sont facturés annuellement aux producteurs. Toute somme excédentaire reçue des producteurs par rapport aux coûts engagés est inscrite à titre de passif à la clôture de l'exercice, puisqu'elle sera créditée des paiements subséquents des producteurs au cours du prochain exercice. Tout excédent du coût sur les sommes reçues est inscrit à titre de recouvrable en fin d'exercice.

Montants REP recouvrables (payables)	2025	2024
Huile et glycol	(212 869)\$	(150 654)\$
Peinture	(38 055)	(20 856)
Électroniques	(181 942)	(137 757)
Emballages et produits de papier	(419 210)	252 535
Produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants	(4 713)	14 885
Récipients à boisson	(400 609)	(167 288)
Piles	46 929	13 172
Ampoules	38 178	13 172
	(1 172 291)\$	(182 791)\$

4. Placements

	2025	2024
Compte d'épargne à intérêt élevé Renaissance	148 183 \$	144 713 \$
Compte d'épargne-placement pour entreprises de la Banque Manuvie	127 084	124 213
Compte d'épargne-placement, RBC série A	125 530	122 625
Compte d'épargne-placement, BNE	378 409	368 873
	779 206 \$	760 424 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2025

5. Immobilisations

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immeuble - améliorations locatives	70 935 \$	70 935 \$	– \$	– \$
Mobilier et agencements	94 937	84 566	10 371	11 246
Matériel informatique	370 794	293 782	77 012	57 003
Équipement opérationnel	6 040	5 378	662	1 334
	542 706 \$	454 661 \$	88 045 \$	69 583 \$

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 25 605 \$ (37 281 \$ en 2024).

6. Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de l'entité peuvent accumuler des congés de maladie. Les heures non utilisées peuvent être reportées à un congé payé ultérieur. Une estimation de ce passif futur a été établie et constitue la base du passif estimatif comptabilisé dans les présents états financiers.

Le passif au 31 décembre se présente comme suit :

	2025	2024
Obligation liée aux congés de maladie accumulés au début de l'exercice	139 180 \$	123 878 \$
Coût des services rendus de la période	30 031	25 649
Paievements des avantages sociaux futurs	(22 496)	(10 347)
Obligation liée aux congés de maladie accumulés à la fin de l'exercice	146 715 \$	139 180 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2025

7. Attribution des charges

Toutes les charges de nature générale et ayant trait aux ressources humaines, aux finances, aux communications et aux dépenses de bureau et d'installations ont été attribuées comme suit :

	Pourcentage		Répartition	
	2025	2024	2025	2024
Pneus	17,3 %	10,9 %	237 735 \$	163 736 \$
Huile et glycol	8,1 %	10,4 %	111 310	156 226
Peinture	2,3 %	3,0 %	31 606	45 065
Électroniques	5,8 %	7,4 %	79 703	111 161
Emballages et produits de papier	32,3 %	28,2 %	443 865	423 612
Produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants	1,4 %	1,8 %	19 239	27 039
Récipients à boisson	28,8 %	37,1 %	395 767	557 305
Piles	2,3 %	0,6 %	31 606	9 013
Ampoules	1,7 %	0,6 %	23 361	9 013
			1 374 192 \$	1 502 170 \$

8. Obligations contractuelles

Au cours de l'année, l'entité a conclu un contrat de location de locaux, dont la durée expire en 2035. Les paiements annuels sont comme suit :

2026	38 047 \$
2027	38 047
2028	38 047
2029	38 047
2030	38 047
Par la suite	152 188
	342 423 \$

9. Éventualités

L'entité a signé un contrat, se terminant en février 2030, avec Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (« TRACC »). L'entité administre la rétribution relative à ce contrat au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick et verse ou reçoit tout montant d'ajustement.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2025

10. Opérations avec des parties liées

L'entité est un agent du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Au cours de l'année, l'entité a perçu des droits de recyclage et des redevances sur les pneus usés, s'élevant à environ 839 436 \$ (884 438 \$ en 2024), somme perçue par l'entremise de Service Nouveau-Brunswick.

Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant de la contrepartie établi et convenu entre les apparentés.

11. Gestion des risques financiers

L'entité est exposée aux risques suivants en raison de l'utilisation qu'elle fait des instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité.

Le conseil d'administration a identifié les risques et les préoccupations importants et a approuvé le cadre de la politique de placements. La direction surveille les risques et la conformité au cadre de la politique.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que l'entité subisse une perte financière si une contrepartie d'un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement de certains actifs financiers détenus par l'entité tels que l'encaisse, les débiteurs, les recouvrements REP et les placements.

L'entité gère son risque de crédit au titre de l'encaisse et des placements en investissant auprès d'institutions financières de premier ordre. La direction évalue que son risque lié aux débiteurs et aux recouvrements REP est faible, compte tenu des recouvrements démontrés après la clôture de l'exercice et de la nature de la réglementation applicable à ses programmes pour les matières désignées.

L'exposition maximale au risque de crédit de l'entité au 31 décembre 2025 correspond à la valeur comptable de ses actifs.

b) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, influent sur les produits de l'entité ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à maintenir les expositions au risque de marché dans des limites acceptables tout en optimisant les rendements.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2025

11. Gestion des risques financiers (suite)

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que l'entité ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance.

L'entité gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés provenant de ses activités de fonctionnement et planifie ses activités d'investissement et de financement pour faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'elle dispose toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales qu'en période de tension, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 1 - Pneus

Exercice clos le 31 décembre 2025, avec les informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Produits	6 028 477 \$	6 155 749 \$
Charges		
Coûts de transformation des pneus usés	5 161 887	5 736 098
Frais généraux et administratifs	89 298	132 266
Salaires et avantages sociaux	141 392	90 474
Communications et traduction	54 851	32 709
Amortissement des immobilisations	4 430	4 064
	5 451 858	5 995 611
	576 619 \$	160 138 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 2 - Huile et glycol

Exercice clos le 31 décembre 2025, avec les informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Produits	112 785 \$	156 546 \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	66 201	86 324
Communications et traduction	24 002	31 209
Frais généraux et administratifs	20 508	35 136
Amortissement des immobilisations	2 074	3 877
	112 785	156 546
	– \$	– \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 3 - Peinture

Exercice clos le 31 décembre 2025, avec les informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Produits	32 801 \$	46 123 \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	18 798	24 901
Communications et traduction	7 315	9 003
Frais généraux et administratifs	6 099	11 101
Amortissement des immobilisations	589	1 118
	32 801	46 123
	– \$	– \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 4 - Produits électroniques

Exercice clos le 31 décembre 2025, avec les informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Produits	80 815 \$	112 116 \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	47 403	61 423
Communications et traduction	17 324	22 206
Frais généraux et administratifs	14 603	25 728
Amortissement des immobilisations	1 485	2 759
	80 815	112 116
	– \$	– \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 5 - Emballages et produits de papier

Exercice clos le 31 décembre 2025, avec les informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Produits	448 255 \$	424 233 \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	263 985	234 071
Communications et traduction	92 373	84 624
Frais généraux et administratifs	83 627	95 025
Amortissement des immobilisations	8 270	10 513
	448 255	424 233
	– \$	– \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 6 - Produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants

Exercice clos le 31 décembre 2025, avec les informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Produits	20 402 \$	29 835 \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	11 442	14 941
Frais généraux et administratifs	3 672	8 821
Communications et traduction	4 930	5 402
Amortissement des immobilisations	358	671
	20 402	29 835
	– \$	– \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 7 – Récipients à boisson

Exercice clos le 31 décembre 2025, avec les informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Produits	397 979 \$	561 854 \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	235 380	307 945
Frais généraux et administratifs	82 206	128 746
Communications et traduction	73 019	111 332
Amortissement des immobilisations	7 374	13 831
	397 979	561 854
	– \$	– \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 8 – Piles

Exercice clos le 31 décembre 2025, avec les informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Produits	33 757 \$	13 172 \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	18 798	4 980
Communications et traduction	8 630	1 801
Frais généraux et administratifs	5 740	6 167
Amortissement des immobilisations	589	224
	33 757	13 172
	– \$	– \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 8 – Ampoules

Exercice clos le 31 décembre 2025, avec les informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Produits	25 006 \$	13 172 \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	13 894	4 980
Communications et traduction	6 448	1 801
Frais généraux et administratifs	4 229	6 167
Amortissement des immobilisations	435	224
	25 006	13 172
	– \$	– \$



COORDONNÉES

BUREAU

277, rue Main,
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3A 1E1

TÉLÉPHONE

1-506-454-8473
1-888-322-8473 (Sans frais)

TÉLÉCOPIEUR 1-506-454-8471

COURRIEL info@recyclenb.com

ADRESSE POSTALE

C.P. 308, station A,
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 4Y9

recyclenb.com

facebook.com/RecycleNB

Rapport Annuel 2025